



HAL
open science

La mesure de l'état d'une population

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. La mesure de l'état d'une population. Démographie. Analyse des populations et démographie économique, Dunod, pp.11-65, 1992, 2-10-001563-X. halshs-01979384

HAL Id: halshs-01979384

<https://shs.hal.science/halshs-01979384>

Submitted on 12 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

1. La mesure de l'état d'une population

Gérard-François Dumont

Professeur à l'Université de Paris-Sorbonne

Pour connaître les caractéristiques d'une population à une date donnée, et tout d'abord son effectif, l'une des méthodes les plus courantes est celle du recensement général de cette population. Il est également possible d'avoir recours à des techniques d'enquête et de sondage soit pour obtenir des données plus fines, soit pour pallier les insuffisances d'information en périodes intercensitaires. L'ensemble de ces techniques permet de disposer de résultats conduisant à une vue très complète d'une population.

I. LES TECHNIQUES UTILISÉES

Le recensement général d'une population est une opération lourde par les moyens à mettre en œuvre et par les délais de préparation, de réalisation, puis d'obtention des résultats. Il pourrait se comparer à la prise de photographies avec un appareil particulièrement encombrant et pour lequel il faudrait plusieurs années pour charger la pellicule et tout autant pour développer le négatif et obtenir des épreuves à partir de ce négatif.

Au contraire, les délais exigés par les enquêtes ou les sondages se mesurent en mois, parfois même en semaines seulement. D'où l'utilité de ces deux types de techniques qui sont complémentaires.



1. Les recensements

Il existe en réalité trois types de recensements. Le plus connu est le recensement général de la population, qui concerne l'ensemble d'une population. Mais d'autres recensements peuvent le compléter, même s'ils ne s'appliquent qu'à une partie de la population. Enfin, entre deux recensements généraux, des recensements complémentaires localisés viennent apporter de la clarté à des données intercensitaires, dans les cas où il apparaît indiscutable que des changements significatifs sont intervenus.

1. Les recensements généraux de la population

Un recensement général de la population est en première approche un dénombrement exhaustif à un moment donné des habitants d'un territoire. Mais dans la pratique, ce dénombrement est l'occasion de recueillir nombre d'informations qui vont permettre d'obtenir d'autres données sur la population.

Pour bien comprendre ce qu'est un recensement, il est intéressant d'abord d'en rappeler l'ancienneté, avant d'examiner comment se pratique une opération de recensement.

Une opération ancienne

En mars 1990, la France a réalisé son 32^e recensement de la population, huit ans après le précédent qui a donc été effectué en 1982. C'est dire que 32 recensements généraux ont eu lieu depuis le premier qui s'est déroulé en 1801 et qui a dénombré exactement 33 111 962 habitants sur les 98 départements que comptait alors le territoire français.

Cela signifie-t-il qu'avant le XIX^e siècle personne ne s'était intéressé à l'effectif des populations ? Point du tout. Dès qu'il y a eu des empires organisés, à l'aube de l'histoire, leur gestion a justifié des recensements.

Sumer, aux IV^e et III^e millénaires avant Jésus-Christ, pratique ce que l'on appelle alors des «dénombrements». La première dynastie égyptienne, vers 2750 avant J.-C., recense ses habitants. En Chine, dès 2238 av. J.-C., on pratique des opérations de recensement.

Ce qui n'allait pas toujours sans difficultés. C'est ainsi que lorsque les Assyriens se furent emparés de Mari, vers 1800 av. J.-C., leur roi Shamshi-Adad eut les pires difficultés à recenser les populations nomades du secteur.¹

Des dénombrements eurent également lieu en Inde au IV^e siècle avant notre ère. À Athènes, c'est Périclès qui fait l'inventaire de la population en 444 av. J.-C.

1. G. Roux, *La Mésopotamie*, Le Seuil, Paris, chap. 11.

Chez les Hébreux, Moïse, un an et un mois après la sortie d'Égypte, reçut de Dieu l'ordre de faire le compte de tous les hommes d'Israël en état de porter les armes. La bible précise qu'il en recensa 603 550, non comprise la tribu de Lévi (Nombres, I, 46 et II, 32), dont le détail est donné deux fois, tribu par tribu. Ce chiffre, qu'il faudrait multiplier par quatre ou cinq pour tenir compte des femmes et des enfants, est évidemment symbolique.

Pendant le règne de David, la colère de Dieu s'enflamma encore contre les Israélites et il excita David contre eux en disant : «Va, dénombre Israël et Juda.»¹ Après neuf mois et vingt jours d'enquête depuis Tyr et Sidon, qui était en pays cananéen, jusqu'à Béer-Shéva, Joab, chef de l'armée, vint rendre compte : «Israël comptait huit cent mille hommes de guerre, pouvant tirer l'épée, et Juda cinq cent mille hommes.» (2 Samuel, XXIV, 9)

Mais le recensement le plus célèbre de l'histoire est celui effectué sur l'ordre de César Auguste dans l'Empire romain.

«Or en ce temps là, parut un décret de César Auguste pour faire recenser le monde entier... Tous allaient se faire recenser, chacun dans sa propre ville. Joseph aussi monta de la ville de Nazareth en Galilée à la ville de David qui s'appelle Bethléem, parce qu'il était de la famille et de la descendance de David, pour se faire recenser avec Marie son épouse qui était enceinte.»²

Puis avec le temps, les dénombremments deviennent de plus en plus courants. En Chine, sous les Song (960-1280), les recensements se pratiquent d'après les «feux» ou «familles». Quant à la dynastie des Ming (1368-1644), elle a même édicté le principe des recensements décennaux.

En Amérique, avant Christophe Colomb, l'empire des Incas, extrêmement centralisé, reposait sur des recensements poussés dans les moindres détails. En 1787, les États-Unis intègrent dans leur Constitution l'obligation d'effectuer un recensement décennal. Ce qui se concrétise, chaque année se terminant par un zéro, par un résultat qui permet d'adapter le nombre des députés de chaque État dans la Chambre des représentants à son effectif démographique.

En Europe, c'est au XVIII^e siècle que l'on voit organiser des dénombremments en Espagne, en Autriche-Hongrie, en Suède, en Norvège et au Danemark. En France, c'est une ordonnance de 1822, sous le règne de Louis XVIII, qui décide le rythme quinquennal des recensements à partir de 1826, puis toutes les années se terminant par 1 ou 6. Cette règle sera observée jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, sauf les années 1871 (report à 1872), 1916 et 1941 du fait de l'état de guerre amenant l'occupation d'une partie du territoire.

Depuis 1945, la France n'a plus respecté le rythme quinquennal, et les

1. *Traduction œcuménique de la Bible*, Les Éditions du Cerf et Société biblique française, Paris, 1988, p. 627-628.

2. *Op. cit.*, Luc 2, p. 2451-2452.

recensements ont eu lieu les années suivantes : 1946, 1954, 1962, 1968, 1975, 1982 et 1990.

Dans le cadre des Communautés européennes, il avait été prévu une harmonisation des dates pour l'année 1981. La France y a dérogé, sous prétexte que c'était une année d'élections présidentielles. Le souci de synchroniser les recensements généraux de population demeure cependant.

L'utilité des recensements

L'opération de recensement est un mécanisme lourd et coûteux qui pourrait paraître singulier et anachronique. Il est donc utile de préciser ce qui peut justifier de s'adresser à la totalité d'une population.

Un recensement a d'abord une utilité en termes d'aménagement. Il permet de connaître des données qu'on n'a pas d'autres moyens de saisir. Il a des incidences légales et réglementaires. Il est indispensable pour réaliser des études démographiques.

Pendant des siècles, les dénombrements de population ont eu des objectifs essentiellement militaires et fiscaux. Mais avec les questions concernant les conditions d'habitat, les structures familiales, le recensement est devenu un outil fondamental pour toute politique d'aménagement.

En termes simplement statistiques, le recensement permet de connaître la population d'un pays et sa répartition géographique. Les évaluations de population faites pendant les périodes intercensitaires sont en effet rarement satisfaisantes. Ainsi, le recensement de 1968 en France métropolitaine a mis en évidence un écart de 400 000 habitants par rapport à l'estimation et celui de 1990 un écart de plus de 300 000 habitants, soit l'équivalent d'une ville importante. Les écarts au niveau infranational peuvent proportionnellement être encore plus importants, surtout parce que la France ne dispose pas d'un instrument permanent de collecte des données concernant les migrations, tant intérieures qu'internationales. En l'absence de registres de population, que tiennent certains pays d'Europe comme la Belgique, le recensement est donc la condition *sine qua non* pour appréhender les variations migratoires concernant les collectivités territoriales. Les maires sont généralement très attentifs aux résultats du recensement, non seulement parce qu'ils en assument la responsabilité, comme nous le verrons, mais parce que les résultats, authentifiés par une décision publiée au *Journal officiel de la République française*, ont de nombreuses conséquences légales et réglementaires.¹

L'une des plus importantes concerne la répartition de la dotation globale de fonctionnement versée par l'État aux communes et concourant pour une part significative aux ressources de ces communes. Dans le domaine de la gestion communale, le nombre de conseillers municipaux, la rémunération

1. D'où parfois une déception devant les résultats. C'est ainsi qu'une revue municipale, constatant une «perte» inattendue de population de 6,7 % en huit ans, titre : «Les mauvaises surprises du recensement», *Revue municipale du Vésinet*, n° 91, juin 1990, p. 76.

du secrétaire général, les appointements versés au maire,... sont fonction de la population de la commune.

Est-il besoin de souligner une autre utilité du recensement, pour les études démographiques nationales, régionales et locales ? Examiner avec précision l'évolution urbaine, les formes de la périurbanisation, la géographie de la population, les conditions d'habitat, les structures des ménages,... ne serait pas possible sans la base statistique fournie par le recensement.

Bien que les objectifs du recensement soient incontestables, pourrait-on envisager de substituer les techniques de sondage modernes à la lourdeur et à la faible fréquence des recensements ? La réponse à cette interrogation est négative et met en évidence que, sauf à avoir une sorte de fichier central à jour de tous les habitants d'un pays, ce que l'application de la loi Informatique et libertés de 1978 interdit, le recensement est un outil irremplaçable.

En effet, les résultats du recensement constituent une base indispensable pour effectuer des sondages. S'il s'agit de sondages probabilistes ou aléatoires, la méthode consiste à effectuer un tirage au sort d'unités dans une liste complète qui est justement fournie par les opérations de recensement. Dans le cas des sondages par quotas, le recensement est également précieux car il permet un meilleur choix raisonné dans la mesure où il donne des informations permettant des cadrages – territoriaux par exemple – facilitant le tirage par grappes.

L'avantage du recensement résulte également du fait qu'il fournit des informations recueillies dans les mêmes conditions sur l'ensemble du territoire, ce qui donne une homogénéité aux différentes unités utilisées pour le sondage. Cependant, il va de soi que les tirages utilisés par les sondages sont d'autant plus fiables qu'ils se déroulent à des dates pas trop éloignées de celle du recensement. Nous verrons aussi qu'il existe, en substitution partielle au recensement, différents fichiers susceptibles d'être utiles pour la connaissance démographique.

L'organisation même du recensement passe d'abord par le choix de la date et par l'élaboration des questionnaires qui doivent respecter différentes contraintes. Puis viennent les opérations de collecte, et celles du dépouillement.

Le choix de la date

Le choix de la date tient compte d'une contrainte institutionnelle mais surtout de questions pratiques. À côté du souci de synchronisation en Europe, il est impératif de fixer longtemps à l'avance la date du recensement compte tenu du nombre d'administrations concernées et de l'organisation détaillée à mettre en place.

Pour le recensement français du 5 mars 1990, le décret officiel rendant ce

recensement obligatoire est daté du 26 avril 1989¹ mais en réalité la préparation du recensement a commencé dès que le bilan technique des opérations du recensement précédent (1982) a pu être effectué.

D'un point de vue pratique, il convient d'éviter les dates des congés scolaires et de donner suffisamment de temps pour que les différents intervenants puissent remplir leur mission (Conseil national de la statistique, Commission nationale informatique et libertés,...). Il faut également limiter le nombre d'années entre deux recensements pour pouvoir mettre à jour des informations reposant sur des données pas trop anciennes. Les Nations unies recommandent d'ailleurs «d'effectuer des recensements à intervalles réguliers afin de disposer d'informations comparables et régulièrement espacées.»²

L'élaboration des questionnaires

La préparation des questionnaires est l'un des exercices les plus délicats dans les opérations de recensement. Il convient en effet de ne pas oublier que les questionnaires sont remplis par la population elle-même, ce qui exige une rédaction simple et un nombre limité de questions.

On ne peut s'appuyer sur le caractère obligatoire du recensement pour imposer n'importe quel questionnaire car la qualité du recensement dépend de la coopération bienveillante de la population.

Les principes d'élaboration des questionnaires sont donc les suivants :

- la formulation des questions doit être claire et simple pour être comprise sans hésitation par l'ensemble des habitants ;
- les questions posées ne doivent pas susciter l'inquiétude des habitants, ce qui aurait des effets non seulement sur les réponses aux questions peu appréciées, mais sur l'ensemble de l'opération. Par exemple, en raison des habitudes culturelles face à l'argent, une question sur les revenus provoquerait en France un phénomène de rejet ;
- les avis recueillis par les organisateurs et les utilisateurs du recensement (collectivités territoriales, administrations, centres de recherche,...) doivent être pris en compte ;
- les recommandations internationales, notamment celles de l'ONU et de l'Europe des Douze, doivent être autant que possible respectées. Ces institutions ont en effet pour objectif de publier des séries nationales reposant sur des définitions semblables pour que la comparabilité ait une signification scientifique la plus grande possible. Or, l'uniformisation des concepts entre pays est difficile et pas forcément systématiquement souhaitable, car un pays qui modifie la définition de tel ou tel de ses agrégats

1. *Journal officiel* du 4 mai 1989, décret 89-274.

2. D. Tabutin, *La Collecte des données en démographie*, Ordina Éditions, Liège, 1982, p. 85.

Une directive du Conseil des Communautés européennes sur les recensements

3. 6. 87

Journal officiel des Communautés européennes

N° L 143/33

DIRECTIVE DU CONSEIL

du 26 mai 1987

relative à la synchronisation des recensements généraux de la population en 1991
(87/287/CEE)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne, et notamment son article 213,

vu le projet de directive soumis par la Commission,

considérant que, pour remplir les tâches qui lui sont confiées par le traité, notamment dans ses articles 2, 3, 117, 118, 122 et 123, la Commission doit être en possession de données statistiques suffisamment sûres, détaillées et comparables sur la population, l'emploi et les ménages ;

considérant que les recensements généraux actuels de la population, conçus pour répondre à des besoins nationaux, ne fournissent pas nécessairement des données comparables au niveau communautaire, tant en ce qui concerne les classifications qu'en ce qui concerne les tableaux ;

considérant que des enquêtes exhaustives périodiques concernant la population et les principales caractéristiques sociales, économiques et familiales des individus sont indispensables pour l'étude et la définition des politiques régionales et sociales portant sur des secteurs particuliers de la Communauté ;

considérant que, pour pouvoir être utilisées le plus judicieusement possible dans des comparaisons entre les États membres, les données doivent se référer à des dates très proches les unes des autres ;

considérant que diverses organisations internationales, notamment l'Organisation des Nations unies et le Conseil de l'Europe, recommandent l'organisation de recensements au début de chaque décennie ;

considérant qu'un recensement général de la population exige un travail de préparation de longue haleine,

recensement général de la population à une date comprise entre le 1^{er} mars et le 31 mai 1991.

La République française effectue un recensement général de la population à une date comprise entre le 15 février et le 31 mai 1990.

La République italienne effectue un recensement général de la population à une date comprise entre le 1^{er} mars et le 31 octobre 1991.

Article 2

La Commission, en collaboration avec les autorités compétentes des États membres, établit un programme de tableaux statistiques à élaborer sur la base des recensements visés à l'article 1^{er}, et couvrant certaines caractéristiques démographiques, économiques et sociales des individus, des ménages et des familles, aux niveaux national et régional.

Les tableaux, une fois complétés, sont transmis à la Commission.

Article 3

Les États membres qui ne sont pas en mesure de mettre en œuvre un recensement exhaustif conformément à l'article 1^{er} fournissent des données statistiques comparables à celles visées à l'article 2, relatives à l'année 1991, sur la base des méthodes de remplacement telles que l'exploitation de registres ou l'enquête par sondage.

Article 4

Les États membres sont destinataires de la présente directive.

Fait à Bruxelles, le 26 mai 1987.

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE DIRECTIVE :

Article premier

Les États membres autres que la République française et la République italienne effectuent un

Par le Conseil

Le président

M. HANSENNE

démographiques pour se rapprocher des critères internationaux risque de perdre la comparabilité de ses propres séries chronologiques.

- un dernier principe essentiel consiste à tester les questionnaires préalablement au recensement et à examiner les réactions du panel de test. Ceci peut permettre d'améliorer la formulation de certaines questions, l'ordre des questions, voire d'éliminer les questions dont les réponses ne seraient pas exploitables.

Les principaux questionnaires

Le respect de ces règles conduit à proposer aux résidents différents questionnaires dont les principaux, utilisés lors du dernier recensement français (1990), sont la feuille de logement (N° 1) et le bulletin individuel (N° 2).

La *feuille de logement* qui comprend quatre pages (sur fond vert) est à remplir pour tout local d'habitation. Il est rempli par «l'occupant», qui a remplacé le terme de «chef de ménage» utilisé en 1975. Il a un double objectif :

- d'une part, connaître la catégorie du logement (résidence principale, logement utilisé occasionnellement, résidence secondaire,...) et ses caractéristiques (année de construction, nombre de pièces, moyens de chauffage,...) ;
- d'autre part, connaître la composition du groupe qui occupe le logement¹ et le lien de parenté ou de relation de chacun de ses membres avec l'occupant, personne inscrite sur la première ligne. L'imprimé propose des réponses possibles : «époux, en union libre, fils, ami, pensionnaire, sous-locataire,...». Cette feuille de logement permettra, entre autres, de connaître la composition des «ménages» au sens de l'INSEE.

Le *bulletin individuel*, de couleur beige, comprend deux pages recto-verso. Pour chaque personne mentionnée sur la feuille de logement, il doit y avoir un bulletin individuel rempli. Les sept premières questions de ce bulletin concernent l'identité de la personne et son lieu de résidence au 1^{er} janvier de l'année du recensement précédent (1982). Les questions 8 à 21 ne s'adressent qu'aux personnes de 14 ans ou plus. La question 8 sur «le diplôme le plus élevé» suscite des interrogations car il n'est pas prévu de réponse si l'intéressé n'a aucun diplôme. Les questions suivantes portent essentiellement sur l'activité professionnelle des personnes recensées. Elles permettent de déterminer la profession exercée, le lieu de travail, le type de contrat de travail,...

La collecte

Comment s'opère la distribution et la collecte de ces bulletins ? C'est le maire qui est responsable de l'exécution du recensement sur le territoire

1. Il s'agit exclusivement des personnes nées à la date du recensement, c'est-à-dire avant le 5 mars 1990 à 0 heure, même si le résident ne remplit cette feuille qu'à une date ultérieure.

Visa n° 90X001 Ec. du ministre d'Etat, ministre de l'Economie, des Finances et du Budget. Enquête statistique obligatoire (loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée). Les questionnaires collectés par l'intermédiaire des maires, sans exclusion des personnes, sont exclusivement destinés à l'INSEE. Il est interdit de prendre copie du présent questionnaire sous peine des sanctions prévues à l'article 44 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978. Les données anonymes résultant de l'exploitation du recensement peuvent être cédées par l'INSEE à d'autres organismes (voir notice d'information).

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE				
À remplir par l'agent recenseur				
(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
Nombre d'imprimés n° 2 (liste 1 seulement) recueillis	Nombre d'imprimés n° 2 supprimés (faisant double emploi avec des imprimés n° 5 rattachés)	Nombre d'imprimés n° 2 ajoutés (bulletins reçus pour des personnes en déplacement et ne faisant pas double emploi)	Nombre d'imprimés n° 5 rattachés	Population après réintégrations (9) = (5) - (6) + (7) + (8)
À remplir par la mairie				

4 **CATÉGORIE DE LOGEMENT**

1 Résidence principale (logement ou pièce indépendante ou le mariage demeure la plus grande partie de l'année).
 Une chambre louée par un étudiant sera sa résidence principale.

2 Logement (ou pièce indépendante) utilisée occasionnellement.

3 Résidence ou logement loué (ou à louer) pour les loisirs ou les vacances.

4 Logement vacant (sans occupant, disponible ou non pour la vente ou la location).

5 Caravane, habitation mobile.

Remplir un bulletin individuel pour chaque personne inscrite en liste 1.
 Pas de bulletin individuel pour les personnes habitant le logement au moment du recensement. Dans ce cas, établir les bulletins individuels correspondants, en prenant soin de remplir le cadre « PERSONNES DE PASSAGE ».

Pas de bulletin individuel pour les personnes habitant le logement au moment du recensement. Dans ce cas, établir les bulletins individuels correspondants, en prenant soin de remplir le cadre « PERSONNES DE PASSAGE ».

Pas de bulletin individuel.
 Ne pas remplir les pages 2 et 3 de la feuille de logement.

Remplir un bulletin individuel pour chaque personne inscrite en liste 1, page 2.

Si la porte d'entrée du logement a un numéro, indiquez ce numéro : _____

a. Escalier : _____ b. Etage : _____ c. Situation sur le palier : _____

3 **LOCALISATION DU LOGEMENT DANS L'IMMEUBLE (SI CE DERNIER COMPREND DEUX LOGEMENTS OU PLUS)**

Commune : _____
 (pour Paris, Lyon, Marseille, précisez l'arrondissement)
 Département : _____

2 **ADRESSE DU LOGEMENT : N°** _____ **Rue (ou lieu dit) :** _____

1 **NOM ET PRÉNOM DE L'OCCUPANT :** _____

Remplissez les quatre pages très lisiblement.

<p>1</p> <p>NUMÉRO</p>	<p>A remplir pour tout logement d'habitation, occupé ou non.</p>	<p>Cadre à remplir par l'agent recenseur :</p> <p>Numéro du district : _____</p> <p>de recensement : _____</p> <p>Rang de l'immeuble dans le district : _____</p> <p>Rang du logement dans l'immeuble : _____</p>
<p>RECEPTEMENT</p> <p>DE LA</p> <p>POPULATION</p> <p>1990</p> <p>RÉPUBLIQUE</p> <p>FRANÇAISE</p>	<p>FEUILLE DE LOGEMENT</p>	

NOM DE FAMILLE <i>Écrivez en capitales</i> <i>exemple : ALLARD, épouse MAURIN</i>	PRÉNOM
---	--------

Liste 1 OCCUPANTS PERMANENTS DU LOGEMENT

● Inscrivez ci-contre les personnes habitant dans le logement y compris les personnes absentes à la date du recensement (personnes en voyage d'affaires ou d'agrément, malades faisant un court séjour à l'hôpital ou en clinique, etc.).

Cas particuliers : Inscrivez ci-contre :

- les domestiques, apprentis, salariés à votre service que vous logez chez vous ;
- les sous-locataires ou personnes hébergées, occupant une partie de votre logement, sauf s'il s'agit d'une partie complètement séparée, constituant alors un autre logement.

● Pour chacune des personnes figurant ci-contre, remplissez un bulletin individuel.

Inscrivez sur la 1^{re} ligne l'un des conjoints d'un couple (et, sur la 2^e, ou, à défaut, l'un des adultes habitant dans le logement).

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

S'il y a plus de 10 personnes à inscrire, utilisez une feuille de logement supplémentaire.

Liste 2 PERSONNES FAISANT PARTIE DE VOTRE MÉNAGE, MAIS RÉSIDANT HABITUELLEMENT EN COMMUNAUTÉ

● Inscrivez ci-contre les personnes qui se trouvent dans les situations suivantes :

- militaires du contingent ;
- militaires de carrière servant hors métropole ;
- enfants placés dans un internat, un pensionnat ;
- étudiants logés dans un foyer ou une cité universitaire ;
- travailleurs logés dans un foyer ;
- personnes âgées vivant en maison de retraite ou en hospice ;
- personnes hospitalisées pour une longue durée ;
- autres personnes résidant en communauté mais séjournant une partie de l'année dans votre logement.

● Ne remplissez aucun bulletin individuel pour ces personnes ; leurs bulletins seront remplis dans l'établissement où elles résident.

NOM DE FAMILLE et prénom	PARENTÉ OU RELATION avec la personne inscrite sur la 1 ^{re} ligne de la liste 1
1	
2	
3	

Liste 3 PERSONNES FAISANT PARTIE DE VOTRE MÉNAGE, MAIS RÉSIDANT HABITUELLEMENT DANS UN AUTRE LOGEMENT

● Inscrivez ci-contre les personnes qui se trouvent dans les situations suivantes :

- étudiants occupant un logement ou une chambre en ville ;
- enfants confiés à un autre membre de la famille.

● Ne remplissez aucun bulletin individuel pour ces personnes ; leurs bulletins seront remplis dans le logement où elles habitent.

NOM DE FAMILLE et prénom	PARENTÉ OU RELATION avec la personne inscrite sur la 1 ^{re} ligne de la liste 1
1	
2	

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'IMMEUBLE ET DU LOGEMENT

<p>1 TYPE DE LOGEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Logement-foyer pour personne(s) âgée(s) <input type="checkbox"/> 1 ● Ferme <input type="checkbox"/> 2 ● Chambre d'hôtel <input type="checkbox"/> 3 ● Construction provisoire, habitation de fortune..... <input type="checkbox"/> 4 ● Pièce indépendante (ayant sa propre entrée) <input type="checkbox"/> 5 ● Maison individuelle <input type="checkbox"/> 6 ● Logement dans un immeuble collectif..... <input type="checkbox"/> 7 ● Logement dans un immeuble à usage autre que d'habitation (usine, atelier, immeuble de bureaux, magasin, école, collège, hôpital, mairie, gare, bureau de poste, stade, etc.) <input type="checkbox"/> 8 	<p>6 INSTALLATIONS SANITAIRES</p> <p>Avez-vous une baignoire ou une douche? Baignoire <input type="checkbox"/> 1 Douche seulement <input type="checkbox"/> 2 Ni baignoire ni douche..... <input type="checkbox"/> 3</p>
<p>2 ANNÉE D'ACHÈVEMENT DE LA CONSTRUCTION DE LA MAISON OU DE L'IMMEUBLE</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Avant 1915 <input type="checkbox"/> 1 ● de 1915 à 1948 <input type="checkbox"/> 2 ● de 1949 à 1967 <input type="checkbox"/> 3 ● de 1968 à 1974 <input type="checkbox"/> 4 ● de 1975 à 1981 <input type="checkbox"/> 5 ● 1982 ou après <input type="checkbox"/> 6 ● Immeuble en cours de construction partiellement habité..... <input type="checkbox"/> 7 <p><i>Si les différentes parties ne sont pas de la même époque, indiquez l'année d'achèvement de la partie habitée, ou de la partie habitée la plus importante.</i></p>	<p>7 W.-C.</p> <p>Sont-ils situés à l'intérieur du logement? OUI <input type="checkbox"/> 1 NON <input type="checkbox"/> 2</p>
<p>3 NOMBRE DE PIÈCES D'HABITATION ➡ <input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Comptez les pièces telles que chambres à coucher, salle à manger, salle de séjour, quelle que soit leur surface. ● Ne comptez la cuisine que si sa surface est supérieure à 12 m². ● Ne comptez pas les pièces telles que couloir, salle de bains, W.-C., buanderie, etc. ● Ne comptez pas les pièces à usage exclusivement professionnel (exemples : cabinet de médecin, atelier d'artisan, etc.). 	<p>8 MOYEN DE CHAUFFAGE DU LOGEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Chauffage central collectif (commun à la totalité ou à la plupart des logements de l'immeuble, y compris le chauffage urbain) <input type="checkbox"/> 1 ● Chauffage central individuel avec une chaudière propre au logement (y compris pompe à chaleur et chauffage électrique à radiateurs muraux) <input type="checkbox"/> 2 ● Autres moyens de chauffage (poêle, cheminée, cuisinière, radiateurs mobiles, appareils à accumulation, etc.) <input type="checkbox"/> 3
<p>4 ÊTES-VOUS?</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Propriétaire du logement (y compris les différentes formes d'accès à la propriété) <input type="checkbox"/> 1 ● Logé gratuitement, par exemple par des parents, des amis, ou votre employeur (y compris le cas des personnes occupant un logement qu'elles ont vendu en viager ou dont elles ont la jouissance par usufruit) <input type="checkbox"/> 2 ● Locataire ou sous-locataire d'un logement loué vide <input type="checkbox"/> 3 ● Locataire ou sous-locataire d'un logement loué meublé ou d'une chambre d'hôtel <input type="checkbox"/> 4 	<p>9 COMBUSTIBLE PRINCIPAL UTILISÉ POUR LE CHAUFFAGE (quel que soit le moyen de chauffage du logement)</p> <p><i>Cochez une seule case.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Chauffage urbain <input type="checkbox"/> 1 ● Gaz de ville ou de réseau <input type="checkbox"/> 2 ● Fioul (mazout) <input type="checkbox"/> 3 ● Électricité <input type="checkbox"/> 4 ● Gaz en bouteilles ou citerne <input type="checkbox"/> 5 ● Charbon <input type="checkbox"/> 6 ● Bois <input type="checkbox"/> 7
<p>5 LE LOGEMENT APPARTIEN-T-IL À UN ORGANISME HLM? OUI <input type="checkbox"/> 1 NON <input type="checkbox"/> 2</p>	<p>10 NOMBRE DE VOITURES DONT DISPOSENT LES HABITANTS DU LOGEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Aucune <input type="checkbox"/> 0 ● 1 <input type="checkbox"/> 1 ● 2 ou plus..... <input type="checkbox"/> 2
	<p>11 CE LOGEMENT EST-IL LE SIÈGE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE? OUI <input type="checkbox"/> 1 NON <input type="checkbox"/> 2</p> <p>Si oui:</p> <p>a) Superficie agricole utilisée: _____ hectares, _____ ares</p> <p><i>Ne tenez pas compte des bois, étangs, terrains à bâtir, parcs et jardins d'agrément, landes et friches improductives, bâtiments et cours.</i></p> <p>b) Orientation des productions agricoles</p> <p><i>Cochez une seule case.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Exploitation avec une production principale <ul style="list-style-type: none"> Polyculture (cultures de terres labourables) <input type="checkbox"/> 1 Marâchage ou horticulture <input type="checkbox"/> 2 Vigne ou arbres fruitiers... <input type="checkbox"/> 3 Élevage d'herbivores (bovins, ovins...) <input type="checkbox"/> 4 Élevage de granivores (porcs, volailles...) <input type="checkbox"/> 5 ● Autres cas <ul style="list-style-type: none"> Polyculture - élevage <input type="checkbox"/> 6 Élevage d'herbivores et de granivores <input type="checkbox"/> 7 Autres <input type="checkbox"/> 8

BULLETIN INDIVIDUEL

RECENSEMENT
DE LA
POPULATION

IMPRIMÉ
NUMÉRO

2

Ecrivez très lisiblement.
Signez au bas de la page 2.

Cadre à remplir par l'INSEE

1 2 3

Cachet de la mairie :

VILLE
DE
PARIS

1990

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

1 NOM, Prénoms

Ecrivez le nom en capitales
(exemple: ALLARD, épouse MAURIN, Française).

2 ADRESSE

3 SEXE

Masculin 1
Féminin 2

4 ÉTAT MATRIMONIAL LÉGAL

Une personne vivant en **union libre** cochera la case correspondant à sa situation juridique présente; si, par exemple, elle est célibataire, elle cochera la 1^{re} case.
Une personne en **instance de divorce**, ou **séparée** de son conjoint légitime, cochera la 2^e case.

Célibataire 1
Mariée) ou remariée) 2
Veuf(ve) 3
Divorcé(e) 4

5 DATE ET LIEU DE NAISSANCE

Né(e) le : _____
(jour, mois, année)
à (commune) : _____
Département : _____
(pays pour l'étranger, territoire pour les TOM)

6 NATIONALITÉ

● Français de naissance (y compris par réintégration) ... 1
● Devenu français par naturalisation, mariage, déclaration ou à votre majorité ... 2
Indiquez votre nationalité antérieure : _____
● Étranger ... 3
Indiquez votre nationalité : _____

7 OÙ HABITIEZ-VOUS LE 1^{ER} JANVIER 1982?

(pour toute personne née avant le 1^{er} janvier 1982)
Si, le 1^{er} janvier 1982, vous étiez militaire ou élève interne, indiquez l'adresse de votre **résidence personnelle** à cette date et non celle de l'établissement (caserne, internat).

● Dans le **même logement** que maintenant ... 1
● Dans un **autre logement de la même commune** ... 2
(ou du même arrondissement s'il s'agit de Paris, Lyon, Marseille)
● Dans une **autre commune** ... 3
(ou un autre arrondissement s'il s'agit de Paris, Lyon, Marseille)
Indiquez cette **autre commune** : _____
Commune : _____
(pour Paris, Lyon, Marseille, précisez l'arrondissement)
Département : _____
(pays pour l'étranger, territoire pour les TOM)

LES QUESTIONS 8 À 21 NE S'ADRESSENT QU'ÀUX
PERSONNES DE 14 ANS OU PLUS

8 INDIQUEZ VOTRE DIPLOME LE PLUS ÉLEVÉ

- Certificat d'études primaires ... 1
- BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges ... 2
- CAP ... 3
- BEP ... 4
- Baccalauréat, brevet professionnel ou de technicien, autre brevet (BEA, BEC, BEI, etc.) ... 5
- Diplôme universitaire de 1^{er} cycle, BTS, DEST, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé ... 6
- Diplôme universitaire de 2^e ou 3^e cycle, diplôme d'ingénieur, d'une grande école, etc. ... 7

Si vous travaillez, passez au verso (questions 12 à 21)

y compris {
● Si vous êtes en congé de maladie ou de maternité;
● Si vous aidez un membre de votre famille dans son travail **même sans être rémunéré**;
● Si vous êtes **apprenti sous contrat, stagiaire rémunéré** (TUC, SIVP...), etc.

Si vous ne travaillez pas (ou plus), répondez aux questions 9 à 11

9 ÊTES-VOUS?

- Étève, étudiant, stagiaire non rémunéré ... 1
- Chômeur (inscrit ou non à l'ANPE) ... 2
- Retraité (ancien salarié) ou préretraié ... 3
- Retiré des affaires (ancien agriculteur, ancien artisan, ancien commerçant, etc.) ... 4
- Femme au foyer ... 5
- Autre Inactif (y compris les personnes ne percevant qu'une pension de réversion) ... 6

10 AVEZ-VOUS DÉJÀ TRAVAILLÉ?

OUI 1 → Quelle était votre profession principale?
NON 2

11 CERCHEZ-VOUS UN EMPLOI?

- Vous ne cherchez pas d'emploi ... 1
- Vous cherchez un emploi depuis :
● moins de 3 mois ... 2
● 3 mois à moins de 1 an ... 3
● 1 an à moins de 2 ans ... 4
● 2 ans ou plus ... 5

Signez le bulletin au bas de la page 2

POUR LES PERSONNES DE PASSAGE (voir page 3 de l'imprimé n° 1), adresse de la résidence habituelle :

N° _____ Rue (ou lieu-dit) _____ Commune : _____ Département : _____
(pour Paris, Lyon, Marseille, précisez l'arrondissement)

VOUS TRAVAILLEZ

12 **PROFESSION EXERCÉE ACTUELLEMENT**
Soyez très précis. Exemples : ouvrier électricien d'entretien, chauffeur de poids lourds, vendeur en électroménager, ingénieur chimiste, caissière de libre-service, etc.

13 **AIDEZ-VOUS UN MEMBRE DE VOTRE FAMILLE DANS SON TRAVAIL ?**
(Exploitation agricole ou artisanale, commerce, profession libérale, etc.)

OUI 1
 NON 2

14 **Si vous êtes agent de l'État, d'une collectivité locale, d'un hôpital public, d'un service public (EDF, SNCF, etc.) ou militaire de carrière, PRÉCISEZ VOTRE CLASSIFICATION** *(corps, grade, etc.)*

15 **OÙ TRAVAILLEZ-VOUS ?**

a Adresse de votre lieu de travail :

N° _____ Rue ou lieu-dit : _____

Commune : _____
(pour Paris, Lyon, Marseille, précisez l'arrondissement)

Département : _____
(ou pays)

b Nom (ou raison sociale) de l'établissement que vous employez ou que vous dirigez :

c Activité de cet établissement :
Soyez très précis. Exemples : commerce de vin en gros, fabrication de charpentes métalliques, transport routier de voyageurs, etc.

d Adresse de cet établissement, si elle est différente de celle déclarée à la question 15 a.

16 **ÊTES-VOUS ?** ● Salarié 1
 ● À votre compte 2
(exploitant agricole, artisan, commerçant, Industriel, profession libérale, aide familial non salarié, etc.)

17 **TRAVAILLEZ-VOUS ?** ● À temps partiel 1
 ● À temps complet 2

18 **SI VOUS ÊTES À VOTRE COMPTE**
Combien de salariés employez-vous ?

Ne comptez ni les apprentis ni les gens de maison. Dans l'agriculture, comptez seulement les salariés permanents.

● Aucun 1
 ● 1 ou 2 2
 ● 3 à 9 3
 ● 10 ou plus 4

LES QUESTIONS 19 À 21 NE S'ADRESSENT QU'AUX SALARIÉS ET AUX STAGIAIRES RÉMUNÉRÉS.

19 **Si vous êtes dans l'une des situations suivantes, cochez la case correspondant à votre cas :**

- Apprenti sous contrat 1
- Exerçant un travail d'utilité collective (TUC, etc.) ... 2
- Sous contrat d'adaptation ou de qualification..... 3
- Stagiaire (principalement en entreprise : SIVP, etc.) ... 4
- Stagiaire (principalement dans un centre de formation : FPA, etc.) 5
- Placé par une agence d'Intérim 6
- Sous contrat de travail à durée déterminée 7

20 **INDIQUEZ LA POSITION PROFESSIONNELLE DE VOTRE EMPLOI ACTUEL :**

- Manœuvre ou ouvrier spécialisé (OS1, OS2, OS3, etc.) 1
- Ouvrier qualifié ou hautement qualifié (P1, P2, P3, TA, OQ, etc.) 2
- Agent de maîtrise dirigeant des ouvriers, maîtrise administrative ou commerciale 3
- Agent de maîtrise dirigeant des techniciens ou d'autres agents de maîtrise 4
- Technicien, dessinateur, VRP (non cadre) 5
- Instituteur, assistant(e) social(e), infirmier(e) et personnel de catégorie B de la fonction publique... 6
- Ingénieur ou cadre *(les employés, techniciens, agents de maîtrise n'ayant pas la qualité de cadre ne devront pas se classer ici, même s'ils cotisent à une caisse de retraite des cadres)* 7
- Professeur et personnel de catégorie A de la fonction publique 8
- Employé de bureau, employé de commerce, agent de service, aide soignant(e), gardienne d'enfants, personnel de catégorie C ou D de la fonction publique 9
- Autre cas. Précisez : _____ 0

21 **QUELLE EST VOTRE FONCTION PRINCIPALE ?**

- Production, fabrication, chantiers 1
- Installation, entretien, réglage, réparation 2
- Nettoyage, gardiennage, travail ménager 3
- Manutention, magasinage, transports 4
- Secrétariat, saisie, guichet, standard 5
- Gestion, comptabilité, fonctions administratives ... 6
- Commerce, vente, technico-commercial 7
- Recherche, études, méthodes, informatique. 8
- Directeur général ou un de ses adjoints directs ... 9
- Autre cas. 0
Précisez (enseignement, santé, information, etc.) :

À _____, le _____ 1990
 Signature du déclarant : _____

Visa n° 90X001 Ec. du ministre d'État, ministre de l'Économie, des Finances et du Budget. Enquête statistique obligatoire (loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée). Les questionnaires, collectés par l'intermédiaire des maires, sont exclusivement destinés à l'INSEE. Il est interdit de prendre copie du présent questionnaire sous peine des sanctions prévues à l'article 44 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978. Les données anonymes résultant de l'exploitation du recensement peuvent être cédées par l'INSEE à d'autres organismes (voir notice d'information).

communal. C'est donc lui qui embauche les agents recenseurs sous contrat à durée déterminée. Chaque agent recenseur reçoit la responsabilité d'une zone résultant d'un découpage effectué de telle façon que la population à recenser dans les logements soit d'environ 600 à 700 habitants. La rémunération des agents recenseurs est remboursée par l'État aux communes, mais il arrive que celles-ci, pour parvenir à recruter des agents de qualité et mieux motivés, décide l'octroi d'un supplément à la charge du budget municipal.

L'agent recenseur remet dans chaque logement une feuille de logement et le nombre de bulletins individuels correspondant au nombre des occupants. Puis il passe une seconde fois pour collecter les documents remplis par les intéressés.

À côté du maire, responsable de l'exécution, l'INSEE doit former les agents recenseurs, suivre la collecte, contrôler sa qualité ; il aide les maires grâce à des conseillers techniques et des délégués. De plus, l'INSEE a la charge directe de l'organisation de la collecte et du traitement des communes (établissements, collectivités).

La réussite de la collecte dans les logements passe par une bonne information des habitants. Il faut créer un climat favorable au recensement puisque, *in fine*, la qualité de cette opération dépend de la bonne volonté des résidents à remplir les bordereaux dans les délais impartis et en respectant les normes demandées. Les actions d'information sont nombreuses et multiples : campagnes télévisuelles, affichage, annonces dans les périodiques, utilisation d'une oblitération du courrier, mais également actions plus personnalisées avec lettres des maires à leurs administrés,...

Le dépouillement

La dernière phase du recensement concerne le dépouillement qui, même avec l'utilisation de l'informatique, représente un travail très lourd. S'il fallait attendre que l'ensemble des résultats soit connu avant de les diffuser, cela retarderait de plusieurs années la connaissance des informations recueillies. L'organisation du dépouillement est donc la suivante :

- résultats provisoires du dénombrement dès l'année même du recensement avant la fin des phases de vérification, de collecte et de réintégration de certaines catégories de population ;
- dénombrement : il restitue les comptages des personnes et des logements effectués au niveau géographique le plus fin jusqu'à la France entière ;
- l'«exhaustif» concerne toutes les personnes recensées mais non l'ensemble des questions (celles qui ne nécessitent pas une codification). Bien que ne comportant pas une répartition des actifs par catégories socioprofessionnelles ni par activités économiques, les résultats sont relativement détaillés :
 - au niveau immeuble : nombre de logements, année de construction, HLM ou non, mode de chauffage ;

Une lettre d'un maire pour inciter ses administrés à accueillir l'agent recenseur

Saint-Germain-en-Laye, le 14 février 1990

Madame, Monsieur,

Dans quelques jours, le 32^e recensement général de la population va commencer. Le 5 mars ou dans les jours suivants, vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur placé sous la responsabilité de la mairie. Son rôle consiste d'abord à vous remettre des imprimés, puis à reprendre les questionnaires que vous aurez remplis.

Je vous demande de lui réserver le meilleur accueil et de respecter le rendez-vous qu'il vous donnera pour sa seconde visite. Il a fort à faire : plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de logements à recenser. Il faut l'aider dans sa tâche, tout comme il vous aidera si vous hésitez sur la réponse à une question (il est tenu au secret professionnel, vous pouvez lui faire toute confiance).

Notre ville comptait 40 829 habitants lors du dernier recensement, en 1982. Combien sommes-nous en 1990 ? Quelles sont les principales caractéristiques de notre population ? Comment ont évolué nos conditions de logement ? Quels sont nos besoins pour le futur ? Le recensement, organisé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) va permettre, grâce à chacun d'entre nous, de répondre à ces questions essentielles pour programmer les infrastructures et les équipements collectifs, sociaux, culturels, etc., dont nous aurons besoin dans les prochaines années.

J'ajouterai enfin qu'il est très important que tous les habitants soient recensés car le chiffre de la population est un critère pris en compte pour les attributions que l'État verse aux communes.

Je vous remercie de participer à cette opération et je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye,
Député des Yvelines,

Michel PÉRICARD

- au niveau individu : sexe, âge, état matrimonial, indicateur de nationalité, de résidence antérieure, activité, lieu de travail, ancienneté de recherche d'emploi...
- le sondage au vingtième est le résultat de la codification et de la saisie des bulletins (individuels, feuilles de logement et dossiers d'immeubles collectifs) d'un logement sur cinq dans un échantillon d'un sur quatre. Le degré de précision de ce sondage au vingtième n'est pas suffisant à des niveaux très fins, c'est pourquoi ses résultats ne sont pas disponibles pour toutes les communes ;

Principales sources des résultats du recensement

<i>Type de dépouillement</i>	<i>Présentation</i>	<i>Périmètre géographique</i>
Dénombrement	Série bleue : «Population légale»	Fascicules départementaux
Dénombrement	Série orange : «Évolutions démographiques»	Fascicules départementaux (résultats provisoires) Fascicules régionaux (résultats définitifs par régions, départements et communes) Fascicules France (départements, villes et agglomérations) Fascicule ZPIU
Exhaustif	Série jaune : «Logements, population, emploi»	Fascicules départementaux Fascicule national
Sondage au 1/20	Dans le périodique : <i>INSEE Résultats</i>	Tableaux : France, régions et départements
Sondage au 1/4	Série verte : «Population, activité, ménage»	Fascicules départementaux Fascicules régionaux Fascicule national
Sondage au 1/4	Série bordeaux : Cinq volumes «Population totale» «Population active et formation» «Ménages et familles» «Nationalités» «Logements et immeubles»	France métropolitaine

- le sondage au quart nécessite la codification-saisie des bulletins de logement de l'échantillon au quart non retenus dans le sondage au vingtième. Le fichier de saisie ainsi obtenu est alors fusionné avec celui au vingtième afin d'obtenir le fichier au quart qui donne accès à des répartitions de population par catégorie socio-professionnelle et par activité économique.

Malgré son importance, le recensement général de la population ne peut pas apporter de précisions sur certains secteurs d'activité très spécifiques. La technique de recensement est alors utilisée toujours sur l'ensemble du territoire, mais en n'interrogeant qu'une partie de la population.

2 . Les autres recensements nationaux

Le plus connu est le recensement de l'agriculture, qui est effectué périodiquement et qui donne des informations sur la vie rurale, sur l'activité de la population agricole, sur la structure par âge des chefs d'exploitation.

En France, depuis la seconde guerre mondiale, quatre recensements généraux de l'agriculture (RGA) ont été effectués en 1955, 1970, 1980 et 1988. Recommandé à l'échelon mondial par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations unies (FAO), le RGA de 1988 a été réalisé conformément à un règlement du Conseil des Communautés européennes et à un décret du 8 avril 1988. Ce recensement, conçu et réalisé par le ministère de l'Agriculture avec la collaboration de l'INSEE, concerne l'ensemble des exploitations agricoles, définies comme des unités économiques satisfaisant aux quatre conditions suivantes :

L'exploitation agricole

- produit des produits agricoles ;
- atteint ou dépasse une certaine dimension :
 - un hectare de superficie agricole utilisée,
 - sinon, 20 ares de cultures spécialisées,
 - sinon, présence d'une activité suffisante de production agricole estimée en effectifs d'animaux, en surface de production ou en volume de production ;
- est soumise à une gestion courante indépendante ;
- est localisée dans la commune où est situé son siège :
 - bâtiment principal d'exploitation,
 - sinon, parcelle agricole la plus importante.

Les 4 000 enquêteurs ont récupéré en 1988 plus d'un million de questionnaires, intéressant 1 016 755 exploitations couvrant 31 985 606 hectares (contre 1 262 669 exploitations couvrant 33 648 955 hectares en 1980) et représentant 28 595 799 hectares de surface agricole utilisée si l'on exclut les bâtiments et cours, les friches et landes non productives, les taillis, bois et forêts, peupleraies et divers territoires non agricoles.

Sur le plan strictement démographique, le RGA livre des renseignements très précis sur la population agricole :

- le nombre des chefs d'exploitation avec leur répartition par âge et leur formation, en distinguant les chefs double-actifs exerçant, à titre principal ou secondaire, une activité hors de leur exploitation agricole ;
- la main d'œuvre familiale, c'est-à-dire les membres de la famille vivant avec le chef de l'exploitation ou bien travaillant de façon régulière sur l'exploitation (par âge, sexe, formation,...) ;
- les salariés permanents, autrement dit la main d'œuvre non familiale occupant un emploi permanent sur l'exploitation (par âge, sexe, temps d'activité, ...)
- l'importance de la main d'œuvre occasionnelle (familiale ou non).

Les principaux tableaux démographiques issus du recensement général de l'agriculture (France)

Les chefs d'exploitation

		Personnes	
		1979	1988
Âge au 31 déc.	Moins de 25 ans	15 736	14 478
	25 à 34	118 350	119 188
	35 à 44	197 992	195 636
	45 à 49	183 512	90 080
	50 à 54	225 337	141 868
	55 à 59	232 878	182 345
	60 à 64	79 819	136 253
	65 et plus	209 045	136 907
Célibataires de 35 à 59 ans		103 900	80 149
Double-actifs		250 844	203 403
Formation agricole	Sans formation	1 035 014	738 745
	Primaire	129 171	128 581
	Secondaire court	78 115	106 429
	Secondaire long	12 871	27 378
	Supérieure	7 598	15 622

Population agricole familiale

	Personnes	
	1979	1988
Chefs d'exploitation	1 262 669	1 016 755
Conjoints	988 255	776 072
Autres membres	2 076 883	1 466 710
POPULATION FAMILIALE		
TOTALE	4 327 807	3 259 537
Dont moins de 15 ans	779 083	497 457

Dans le passé, il y a eu également un recensement industriel et un recensement de l'artisanat et du commerce. Mais ces recensements à but spécifique s'avèrent moins nécessaires avec le développement des fichiers.

À côté des recensements à portée nationale, il subsiste des recensements complémentaires de population.

3 . Les recensements complémentaires de population

La vie des communes est étroitement dépendante des résultats des recensements généraux de la population, notamment en ce qui concerne leurs ressources financières. Pendant une période intercensitaire, la population de la commune peut connaître une importante croissance démographique, à laquelle la municipalité doit répondre en développant ses services alors que les recettes sont toujours calculées sur une population moindre. Les communes intéressées peuvent alors faire effectuer des recensements complémentaires dont les dépouillements feront l'objet d'arrêtés ministériels fixant leur nouvelle population officielle.¹

Mais cette nouvelle population officielle peut être considérée de deux manières. D'une part, il y a les communes qui comptent manifestement un nombre significatif de logements en chantier. Un recensement de ces logements en chantier, c'est-à-dire ayant des fondations et une dalle, qu'ils soient individuels ou collectifs, est effectué, et il est affecté une population théorique de 4 personnes par logement. Cela donne lieu à l'établissement d'une population fictive dont il sera tenu compte pendant deux ans.

La commune effectuera avant la fin de ces deux ans un recensement complémentaire qui permettra de chiffrer réellement le nombre d'occupants des logements précédemment en chantier. La population légale après ce recensement sera sans doute inférieure à la population officielle fixée deux ans auparavant car le chiffre de 4 personnes par logement ne correspond plus à la sociologie des ménages.

D'autre part, il faut considérer le cas particulier des villes nouvelles qui, pendant leur phase de croissance, font l'objet d'un recensement annuel dont la date de référence est en octobre, ce qui est le cas de tous les recensements complémentaires.

Malgré les outils informatiques qui devraient faciliter les dépouillements, les recensements restent d'un maniement particulièrement lourd. C'est pourquoi on a recours à des enquêtes et à des sondages, qui apportent des observations intéressantes pour l'étude des populations.

1. Cf. par exemple l'arrêté du 3 janvier 1982, *Journal officiel*, 11 février 1982, p. 2182.

2. Les enquêtes et les sondages

Ces deux méthodes sont utilisées pour des raisons différentes dans les pays industriels et dans les pays du tiers-monde.

Des objectifs différents

Dans le tiers-monde, l'enquête vise à pallier le défaut d'enregistrements statistiques. Au contraire, dans les pays développés, elle a pour objectif de compléter des renseignements déjà connus, afin d'analyser de façon approfondie un phénomène et de rechercher des déterminants. Les données brutes des recensements sont précieuses, mais elles ne suffisent pas à identifier les variables explicatives et à mesurer leur incidence respective. Ainsi, des enquêtes permettent de mieux connaître l'attitude devant la natalité, les comportements face à la nuptialité. Or compte tenu de la multiplication des unions hors mariage, l'analyse de cette dernière suppose d'effectuer des enquêtes plus complètes que les seuls renseignements donnés par l'état civil.¹

Conditions de fiabilité

Les sondages consistent à étudier un échantillon préalablement défini de façon à être représentatif. Puis on considère que les résultats de l'échantillon sont valables pour l'ensemble de la population. Les sondages, en démographie comme dans les autres sciences humaines, sont d'une grande fiabilité car ils reposent sur la loi des grands nombres et la loi du hasard.

Cette validité dépend cependant, outre la qualité de l'échantillon, de la façon dont sont formulées et posées les questions. S'il s'agit d'une enquête avec questions préétablies sollicitant une réponse par oui ou par non, tout repose sur le contenu de la question posée. La question : «Êtes-vous partisan d'une augmentation du salaire des policiers qui assurent la sécurité dans les villes ?» peut facilement attirer un fort pourcentage de réponses positives. La véritable question devrait être: «Êtes-vous partisan d'une augmentation du salaire des policiers, sachant que cette augmentation représente en moyenne x francs d'impôt supplémentaire par habitant ?»

Il y a également des enquêtes non directives, où le rôle de l'enquêteur consiste simplement à faire parler l'enquêté sur le sujet étudié. La qualité de ces enquêtes de motivation dépend d'une part de la capacité de l'enquêteur à faire en sorte que l'enquêté s'exprime, et d'autre part de la manière dont vont être analysées les déclarations faites par celui-ci. La qualité des enquêtes de motivation résulte davantage de la qualité du travail effectué en aval des entretiens, alors que celle des enquêtes avec questionnaires dépend largement du travail effectué en amont pour l'élaboration des questions.

1. B. Riandey, «Répertoire des enquêtes démographiques», *Dossiers et recherches*, INED, Paris, n° 30, décembre 1989, p. 3.

Depuis les années 1970, les enquêtes suscitées par des organismes administratifs ont perdu leur monopole de fait, avec le développement des sondages demandés par des entreprises privées. Les plus connus sont les sondages publiés régulièrement par la presse sur les sujets les plus variés, mais dont beaucoup touchent en fait à la démographie.

Les enquêtes et sondages conduisent à des questions de triple nature. Certaines portent sur des faits, d'autres sur des opinions, d'autres encore sur des intentions.

Plusieurs natures de questions

Quelques exemples de questions permettront d'illustrer la méthode des enquêtes.

Questions sur des faits

- À quel âge avez-vous eu votre premier enfant ?
- Habitez-vous
 - une maison individuelle,
 - ou un immeuble,
 - ou une autre forme de logement ?
- Y a-t-il à proximité de chez vous une crèche, une école maternelle, une école primaire, un collège, un lycée ?
- Combien avez-vous de frères et sœurs, vivants ou décédés ?

Questions sur les opinions

- Dans votre milieu, pour une jeune femme, avoir une activité professionnelle est-il considéré comme :
 - indispensable,
 - plutôt souhaitable,
 - pas nécessaire, ou
 - plutôt mal vu ?
- À votre avis, quel est le nombre idéal d'enfants dans un ménage ?
- Un homme désire-t-il plutôt :
 - plus d'enfants que sa femme,
 - moins d'enfants que sa femme,
 - ni plus ni moins d'enfants que sa femme ?
- Pour vous, le fait d'être mère de famille est-il :
 - très important,
 - assez important,
 - sans importance ?

Questions sur les intentions

- Dans les années à venir, souhaitez-vous avoir d'autres enfants ?
- Combien aimeriez-vous avoir d'enfants au total ?
- Si vous aviez le choix, après la naissance de votre enfant, souhaiteriez-vous :

- un arrêt total de votre activité professionnelle avec une allocation de 3 000 F par mois ?
- un travail à mi-temps avec une allocation de 1 500 F par mois ?

Ces questions, citées à titre d'exemple, ont été volontairement extraites d'une même étude réalisée par l'IREF (Institut d'étude et de recherche familiales) sur le thème : «Activité féminine et statut social de la mère de famille.» Elles montrent que les trois types de questions peuvent être entremêlés dans une même enquête. En outre, elles laissent deviner que cette enquête était menée auprès de femmes ayant déjà un enfant ou en attendant un.

Les exemples ci-dessus mettent également en évidence que seul le premier type de questions pourrait figurer dans le questionnaire d'un recensement, ce qui montre *a contrario* le caractère limité de ce dernier.

Lorsque l'on dispose de résultats obtenus par les techniques de mesure du moment, il est alors possible d'utiliser des instruments qui permettent de les représenter.

II. LES RÉSULTATS

Quand on évoque le recensement, on pense aussitôt au dénombrement qui permet de préciser la répartition géographique d'une population. Mais il existe une autre répartition très précieuse, la répartition par âge et par sexe. Enfin, le résultat des recensements autorise nombre d'autres répartitions.

1. La répartition géographique

Cette réalité est tellement fondamentale qu'elle demeure souvent négligée alors qu'elle est le fondement de la connaissance démographique. Elle permet en effet de répondre à trois questions :

- Quel est l'effectif d'une population ?
- Quelle est la densité de cette population ?
- Quel est son taux d'urbanisation ?

1. L'effectif d'une population

La connaissance de cet effectif nécessite la stricte définition géographique des frontières de cette population.

Les variations de frontières

En France, on peut aujourd'hui considérer que les frontières de l'État et les limites des communes sont précises. Mais en fait les limites géographiques de la France se sont modifiées au cours de l'histoire et celles des communes peuvent varier au gré de décisions politico-administratives. Il faut tenir compte de ces variations quand on compare les résultats de recensements effectués dans le cadre de frontières géographiques différentes.

La précision des frontières

Dans le tiers-monde, et notamment en Afrique, la notion de limites géographiques devient moins précise. Certes, les frontières issues de la colonisation sont bien repérées sur les cartes et sont indiscutables, ce qui ne veut pas dire indiscutées, quand elles correspondent à une réalité de géographie physique. C'est le cas du fleuve Congo qui sépare sur une partie de son cours le Zaïre du Congo. Mais pour le Sénégal, peu profond et peu encaissé, une guerre a failli éclater en 1989 entre la Mauritanie et le Sénégal parce que le fleuve est facilement traversé par les populations des deux rives. Le lac Tanganika crée une frontière naturelle entre la Tanzanie et le Burundi d'une part, le Zaïre de l'autre, comme le lac Malawi entre le Tanganika et le Mozambique d'une part, et une partie du Malawi d'autre part.

Mais en plaine, les frontières restent plus difficiles à cerner. Dans le Sahara, quand a-t-on conscience de quitter l'Algérie pour le Niger, le Niger pour le Mali, le Mali pour la Mauritanie ? Il faudrait que ces pays renforcent l'organisation de leurs longues frontières avant même de tenter d'effectuer un recensement général, recensement rendu d'ailleurs encore plus complexe par les habitudes de nomadisme de certaines populations du Sahara. Selon la saison où se déroulerait le recensement, il pourrait y avoir des différences sensibles de population.

Les trois populations d'un pays

À partir du moment où les frontières du recensement sont respectées, il est possible de déterminer l'effectif de la population du territoire considéré. Et il convient alors de bien faire attention à l'emploi des mots. Ainsi, il faut distinguer :

- la population de la France ou habitant en France ;
- la population française ;
- la population métropolitaine.

Au niveau de la commune, il faut distinguer :

- la population municipale ;
- la population de la commune comptée à part ;
- et la population dite légale.

Au niveau d'un canton, d'un arrondissement, d'un département ou d'une région, la population légale ressort d'une autre définition.

Les populations de la France

			Au recensement du 5 mars 1990		
A	A1	France métropolitaine	56 614 493		
		Guadeloupe	386 987		
		Martinique	359 572		
		Guyane	114 674		
		Réunion	597 823		
	A2	Les 4 DOM	1 459 060		
	A1 + A2	Métropole + DOM	58 073 553		
		Saint-Pierre-et-Miquelon (collectivité territoriale)	6 392		
B		Mayotte (collectivité territoriale)	Année recens ^t		
			1985	67 200	
		Nouvelle-Calédonie	1989	164 200	e 170 000
		Polynésie française	1988	188 800	e 195 000
		Wallis-et-Futuna	1983	12 400	e 13 000
Population des territoires français			58 850 000		
C	Population française (de nationalité française) – en métropole		53 042 862		
	– dans les DOM-TOM		e 1 800 000		
	– résidant à l'étranger		e 1 500 000		
Total de la population française			56 342 000		

e : estimation.

Source A : INSEE, *Population de la France*, Paris, 1990, p. 22 et 23.

Source B : INSEE, *Annuaire statistique de la France*, Paris, 1990, p. 15.

Source C : INSEE, *Recensement 1990*, fascicule jaune, Paris, 1991.

La *population de la France* recouvre tous les individus habitant en France au moment du recensement, qu'ils habitent sur le territoire métropolitain ou dans un territoire ou département d'outre-mer.¹ Elle recense tous les habitants quelle que soit leur nationalité.

La *population française* recouvre tous les habitants de nationalité française. Elle additionne les Français habitant en métropole, ceux qui habitent dans les DOM-TOM et ceux qui résident hors de France dans l'ensemble des pays de la planète.

La *population métropolitaine* de la France est celle dont le chiffre est le plus souvent cité. Elle évoque le nombre d'habitants de la métropole, de nationalité française, de nationalité étrangère, binationaux ou apatrides. Ce

1. Cependant, le recensement dit général du 5 mars 1990 concernait la métropole et la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon à cette date, les départements d'outre-mer au 15 mars 1990, mais non les territoires d'outre-mer.

chiffre ne comprend ni les Français résidant à l'étranger, ni les habitants des DOM-TOM.

Les populations d'une commune

La population d'une commune s'analyse de différentes manières et ne se réduit pas à la population résidant dans la commune.

Avant le recensement de 1990, on utilisait essentiellement le terme *ménage*, défini comme un ensemble de personnes, quels que soient les liens qui les unissent, qui occupent un même logement à titre de résidence principale.

On distinguait alors les *ménages ordinaires des ménages collectifs* constitués en France pour l'essentiel par les membres des communautés religieuses, les vieillards en hospices ou maisons de retraite, les malades n'ayant pas d'autre domicile que l'hôpital, certaines catégories de personnel logées dans l'établissement où elles travaillent (hôpital, internat, hôtel), les étudiants étrangers logés dans un foyer ou une cité universitaire.

À l'occasion du recensement de 1990, l'INSEE a convenu de distinguer les habitations en trois catégories :

- les *logements ordinaires* ;
- les *caravanes et autres habitations mobiles* stationnant sur le territoire de la commune, à condition qu'elles tiennent lieu de résidence principale pour leurs occupants. Le cas des personnes sans abri est assimilé à celui des habitations mobiles ;
- les *communautés* qui se répartissent en deux groupes, les «établissements» et les «collectivités» :
 - Les *établissements* sont :
 1. les établissements militaires ;
 2. les établissements d'enseignement avec internat ;
 3. les établissements pénitentiaires.
 - Les *collectivités* sont les suivantes :
 1. les foyers de travailleurs ;
 2. les cités universitaires et foyers d'étudiants ;
 3. les maisons de retraites et hospices ;
 4. les hôpitaux, cliniques et établissements de soin ou de convalescence (personnes en séjour de longue durée) ;
 5. les communautés religieuses ;
 6. les centres d'hébergement ou d'accueil ;
 7. les autres collectivités, où l'on classe en particulier les organismes pour handicapés.

La *population dite municipale* totalisait auparavant les individus appartenant à des ménages ordinaires ou à des ménages collectifs de la commune.

Depuis 1990¹ elle comprend :

- les personnes qui ont leur résidence principale dans la commune. Il s'agit d'abord de la totalité des personnes recensées à leur résidence principale dans la commune. S'y ajoutent :
 - les élèves internes et militaires ayant leur résidence personnelle dans la commune, mais logés dans un établissement d'enseignement avec internat ou un établissement militaire d'une autre commune (ou de la même commune) ;
 - les personnes ayant leur résidence personnelle dans la commune, mais qui s'en trouvent éloignées pendant la durée des opérations de recensement.
- la population recensée dans les habitations mobiles de la commune ainsi que les marinières ;
- la population recensée dans les collectivités de la commune.

Cette population municipale fait l'objet d'une distinction entre la population agglomérée au chef-lieu et la population éparse qui peut comprendre, le cas échéant, des agglomérations secondaires.

Mais la population municipale exclut une autre partie de la population habitant sur la territoire de la commune, la *population comptée à part*, également redéfinie à l'occasion du recensement de 1990.

La *population comptée à part* comprend :

- la population recensée dans les établissements de la commune, à l'exclusion des élèves internes et militaires ayant leur résidence personnelle dans la commune, et donc déjà comptés dans la population municipale. Font donc partie, à ce titre, de la population comptée à part de la commune les personnes :
 - détenues dans un établissement pénitentiaire ;
 - élèves internes ou militaires sans résidence personnelle ;
 - élèves internes ou militaires ayant une résidence personnelle dans une autre commune, où ils sont imputés à la population municipale. Ces personnes, comptées dans la population totale de deux communes distinctes, constituent des *doubles comptes* pour la commune où se trouvent les établissements.
- les membres de collectivités des catégories 1 à 4 d'autres communes ayant conservé une résidence personnelle dans la commune, où ils séjournent une partie de l'année. On y trouvera en particulier les jeunes travailleurs en foyer et les étudiants en cité universitaire séjournant plus ou moins fréquemment dans leur famille. Le recensement de 1990 a apporté là une innovation importante :
 - lors des recensements précédents, les membres d'une collectivité (ménage collectif, selon l'ancienne dénomination) ne figuraient que

1. Cf. 32^e recensement général de la population 1990. Instructions aux maires, imprimé n° 10, Imprimerie nationale, non daté.

dans la population municipale de la commune siège de la collectivité ;
• en application de la nouvelle règle, la population totale de nombreuses communes, en particulier de communes éloignées des grandes agglomérations, va se trouver accrue. Les personnes concernées seront comptées deux fois, dans la commune où se trouve la collectivité et dans la commune de leur résidence personnelle. C'est l'INSEE qui se chargera d'établir ces « doubles comptes » imputés à la commune de résidence personnelle.

- les personnes sans domicile fixe rattachées administrativement à la commune mais qui n'ont pas été recensées.

La *population totale ou population légale (PL)* est le chiffre de population d'une circonscription administrative, authentifié par décret, et servant à l'application de divers textes réglementaires. Ce chiffre est arrêté à la suite d'un recensement général, voire d'un recensement complémentaire. Il est obtenu pour les communes par addition de la population municipale (*PM*) et de la population comptée à part (*PCP*), soit :

$$PL = PM + PCP$$

Rappelons qu'il s'agit d'une donnée très importante puisqu'on fait référence à la population légale pour déterminer le taux et la répartition des taxes et subventions, pour déterminer les emplois communaux et leur rémunération, pour régler des questions diverses concernant les élections, etc.

Outre la population municipale et la population légale, il existe également la *population totale sans doubles comptes (PSDC)*. Il s'agit de la population totale, déduction faite des personnes faisant partie à la fois de la population comptée à part de la commune et de la population municipale d'une autre commune (doubles comptes), soit :

$$PSDC = PM + f(PCP)$$

Les distinctions opérées par le recensement de la population sont de plus en plus complexes en raison du développement de la double résidence. C'est ainsi que l'examen des conventions de localisations de population conduit par exemple aux notations suivantes :

- l'étudiant qui a une chambre en ville est recensé une seule fois dans la population municipale de la ville et non dans celle de la résidence de ses parents, alors que l'étudiant en résidence universitaire est recensé deux fois, dans la ville universitaire et dans la commune de ses parents ;
- l'élève interne est compté d'abord avec ses parents puis dans l'internat, alors que l'étudiant est compté d'abord en cité universitaire et ensuite chez ses parents. Cette seconde convention ne change pas les chiffres du total de la population, mais ceux de la population sans doubles comptes ;
- les militaires et les personnes hospitalisées, quant à eux, sont comptés normalement deux fois.

Population légale des autres collectivités territoriales

Comme la population municipale d'une commune inclut (depuis 1962) certains membres des ménages qui appartiennent à la population comptée à part d'une autre commune, il y a des personnes qui figurent dans deux populations légales. De ces doubles comptes, il résulte qu'on ne saurait obtenir la population du territoire national par addition des populations légales des communes qui le composent.

Aussi la population légale des autres unités administratives (régions, départements, arrondissements et cantons) est-elle définie sans doubles comptes. Si l'on affiche des effectifs de population sans préciser l'exacte définition de l'effectif considéré, le risque est grand de confusion entre les diverses notions.

À partir du moment où l'on a dénombré avec précision une population, il devient possible d'étudier la densité de cette population.

2. La densité de la population

C'est un instrument couramment utilisé. Il revient à faire le rapport, généralement rapporté au kilomètre carré, entre le nombre d'habitants (P) et l'étendue du territoire (S) sur lequel ils vivent.

$$s = P/S$$

Un dénominateur à apprécier

Cependant, il serait parfois utile d'exprimer cette densité à l'hectare, car cela serait aujourd'hui pour les Français un moyen mnémotechnique précieux. En effet la France métropolitaine occupe 55 millions d'hectares, ce qui ferait ainsi une densité proche d'un habitant par hectare.

Le dénominateur du calcul de la densité conduit à diverses interrogations. D'une part, ne vaudrait-il pas mieux considérer exclusivement les surfaces arables, ce qui supposerait une stricte définition de celles-ci ? En effet, en Suisse, au Japon, comme au Canada ou en Algérie, des surfaces considérables sont très difficilement exploitables. D'autre part, est-il judicieux d'exclure de la surface considérée la mer ? Pour certains pays, la mer représente, pour la pêche et pour la facilité des échanges économiques, un apport important. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, un pays maritime est toujours avantagé par rapport à un pays non maritime. C'est ainsi qu'au sein de l'ex-URSS, l'indépendance économique de l'Arménie se trouve limitée par sa dépendance, pour son ravitaillement, des républiques voisines de Géorgie et surtout d'Azerbaïdjan, et qu'en Afrique, le Zimbabwe dépend pour son ravitaillement de l'Afrique du Sud avec laquelle il a longtemps affiché ne pas avoir de relations diplomatiques.

Il est donc important de bien comprendre le contenu de cet indicateur

qu'est la densité et de l'illustrer par quelques perspectives analytiques.

La signification d'une moyenne

Une densité est une moyenne qui peut être calculée à différents niveaux : à l'échelle d'un continent, à l'échelle d'un pays, à celle enfin d'unités géographiques infranationales, qu'il s'agisse de régions, de départements, de communes... Cette énumération des espaces de référence considérés met en évidence la différence entre l'analyse très globale (continent) et l'approche locale visant à mesurer le peuplement dans des villes, des zones côtières, des vallées de fleuves...

Cette diversité des territoires au sein desquels le calcul peut être effectué doit être commentée en tenant compte de la remarque suivante : plus l'aire géographique est étendue et moins l'indice de densité est significatif. Plus généralement, et quelle que soit l'échelle spatiale retenue, il convient toujours de rechercher la portée exacte des chiffres obtenus.

Un seul exemple permettra d'illustrer ce propos : la présence d'une grande ville dans un département va en augmenter la densité moyenne. Cela ne doit pourtant pas laisser croire que partout dans ce département, c'est-à-dire même en milieu rural, la densité est plus forte que dans un département peu urbanisé. En fait, la réalité démographique peut être tout à fait semblable dans ces deux départements, l'importante agglomération formant exception dans l'état du peuplement.

Grandes et faibles densités

À titre d'illustration, notons la diversité de la répartition de la population mondiale. D'un côté, les peuplements les plus denses sont dans trois grandes zones : l'Europe occidentale, l'Asie tropicale et la côte orientale de l'Amérique du Nord.

Par contre, d'autres régions, pratiquement vides d'hommes, se différencient en trois grands groupes :

1. Le nord de l'Amérique et le Groënland, la Sibérie, les terres arctique et antarctique. La caractéristique commune de ces régions est une densité faible, voire nulle, en raison du froid.

2. C'est à nouveau le climat qui explique que l'Amérique du Sud et, à un moindre degré, l'Afrique équatoriale soient pratiquement vides. C'est le deuxième groupe.

3. Le continent australien ainsi que diverses îles de la région Pacifique (Bornéo, Nouvelle-Calédonie,...) forment une autre zone à peuplement faible. Mais c'est la conséquence d'un certain isolement et de circonstances historiques.

Ces densités de population sont autant des effets de considérations climatiques que de facteurs politiques et socio-économiques.

L'évolution du peuplement en Europe permet d'illustrer cette variété de causalités.

L'évolution du peuplement

Dans les zones tempérées de l'Europe, où l'on retrouve des peuplements importants, l'influence respective des facteurs naturels d'une part, sociaux d'autre part, sur la localisation des habitants est notable, mais elle ne s'est pas exercée de façon uniforme.

Trois périodes peuvent globalement être distinguées :

1. Jusqu'au XVII^e siècle, dans une première phase qui, pour l'Europe, va jusqu'à la révolution industrielle et à l'éveil des nationalités, les facteurs naturels ont joué un rôle déterminant dans la répartition géographique des habitants. La population est en effet essentiellement rurale ou commerçante, et s'installe en priorité sur les terres les plus fertiles ou d'accès facile. Mais la création par le pouvoir politique de villes nouvelles, à l'exemple des bastides dans le Sud-Ouest français, influence également le peuplement.

2. La deuxième phase correspond à la révolution industrielle du XIX^e siècle. Les gisements minéraux (houille, minerai de fer...) deviennent des sites économiques essentiels, ce qui entraîne la concentration de la population autour des manufactures et des usines. Le peuplement des grandes régions industrielles date de cette période : compte tenu des coûts de transport des matières premières, les usines étaient installées près des sources d'énergie et de production. Le passage d'une économie pastorale à une économie industrielle a joué un rôle déterminant dans la répartition géographique des populations.

Simultanément, avec l'éveil des nationalités, les frontières des États deviennent moins aisément franchissables et délimitent les territoires tandis que d'autres phénomènes conduisent les populations vers les grands centres urbains, administratifs ou culturels. Dans cette seconde phase, la répartition de la population européenne est essentiellement commandée par des facteurs socio-économiques. L'histoire économique et l'histoire politique, la diplomatie plus que la configuration du relief, expliquent les différences de densité entre les différentes régions de l'Europe.

3. Avec la dernière moitié du XX^e siècle une troisième phase s'est ouverte, qui redonne une importance aux facteurs naturels dans la détermination des emplacements de la population. En effet, la facilité accrue des transports et la part croissante tenue dans la vie économique par les activités éloignées de l'exploitation directe des ressources minières font que l'habitat peut se modeler en fonction des goûts des familles et des individus.

D'une part, il est devenu possible et plus rentable de transporter les matières premières plutôt que de déplacer les hommes pour les installer à proximité des sources d'énergie ; d'autre part se développent des industries plus légères, donc disposant d'une plus grande souplesse d'installation.

Quand on laisse jouer les préférences des individus, l'agrément du climat et des attraits naturels (neige, mer, soleil) jouent un rôle non négligeable. D'où l'expansion rapide du littoral méditerranéen en France, comme de la Californie aux États-Unis. Finalement la libre circulation des personnes, mais aussi des capitaux et des marchandises, provoque peu à peu une redistribution des populations.

Si l'on considère la densité appliquée à un territoire, une grande différence existe entre la population urbaine et la population rurale, ce qui nécessite de compléter l'étude de la répartition géographique de la population par une analyse de la structure urbaine.

3 . Le taux d'urbanisation

À travers la comparaison entre deux départements, l'un comportant une grande agglomération, l'autre non, nous avons en effet vu que la distribution entre zones urbaines et rurales était importante.

Le calcul des taux d'urbanisation est donc significatif. Il consiste à rapporter à la population totale du pays ou de la région étudiés le nombre de personnes vivant dans les villes (*PU*).

$$\text{Taux d'urbanisation} = PU/P$$

Toute la question est alors de définir ce que l'on entend par ville.

La définition de la ville n'est en effet guère aisée. Lorsque les villes étaient entourées de fortifications, leurs limites étaient rigoureuses. Mais très vite des faubourgs sont apparus, et aujourd'hui les limites administratives de la commune la plus importante peuvent avoir, du point de vue du peuplement, une signification limitée. On va donc s'attacher à étudier une agglomération. Celle-ci se définit soit par des critères de densité, soit par la continuité des constructions, soit encore par l'intensité des relations avec le noyau central. Désormais, on emploie même de plus en plus le terme de *métropole* dont la définition est elle-même variable. Ainsi Metropolis, l'Association internationale des grandes métropoles, comprend parmi ses membres des villes, des agglomérations, mais aussi une région puisqu'appartient à cette association non pas Paris, mais la région Ile-de-France, qui est beaucoup plus qu'une simple agglomération, compte tenu notamment de ses vastes zones rurales.

Voici différentes approches possible de l'urbain.

Critères possibles d'approche de l'urbain

La définition du rural et de l'urbain a longtemps été délaissée et reste insuffisante. Le RP de Farcy cite en boutade la définition du rural donnée par l'*Encyclopédie Britannique* : «Le rural est ce qui n'est pas urbain.»

Il suffit de définir l'urbain comme ce qui n'est pas le rural pour fermer le cercle vicieux.¹

Un certain lyrisme n'est pas exclu. On dit quelque part : «La ruralité, c'est cet immensité de territoire à faible densité moyenne, émaillée de villages, bourgs et petites villes, dont le moindre trajet aérien montre qu'elle constitue le trait dominant de notre pays.» Est-il besoin de souligner combien tout cela est vague, flou, non opérationnel !

L'approche par l'agglomération

Une tentative pour différencier la population urbaine de la population rurale consiste à caractériser la ville par l'agglomération en prenant en compte la continuité du bâti. Pour le Code de la route, l'agglomération (là où il faut ralentir) commence avec deux maisons. C'est là où commence le trottoir. Pour les statistiques spatiales en France, l'agglomération de population est un groupe de maisons tel qu'aucune ne soit séparée de la plus proche par plus de 200 mètres, et qui comprend au moins 50 personnes.

Lorsque sur un territoire, il y a au moins une agglomération de 2 000 habitants, on se trouve devant une *unité urbaine*. Si l'agglomération d'au moins 2 000 habitants est située sur une seule commune, celle-ci est considérée comme urbaine dans sa totalité. Si elle s'étend sur plusieurs communes, l'ensemble de ces communes, à l'exception de celles dont la population est en majeure partie située hors de l'agglomération, constitue une agglomération urbaine multicommunale.

Ces normes chiffrées sont des choix relativement subjectifs et d'ailleurs très variables suivant les pays.²

Le seuil de l'agglomération étant fixé à 50 habitants, celle-ci est à la fois dans le rural et dans l'urbain. Elle commence au hameau et, du village à la bourgade, elle rejoint ce que, dans le langage courant, on appelle petite, moyenne et grande ville.

L'approche territoriale

L'agglomération semble bien avoir comme première caractéristique de se situer dans un certain environnement : le hameau et le village sont entourés par une *campagne* dont ils vivent et qu'ils commandent. La bourgade, à son tour, est un point dans un espace composé de villages et d'espace de campagne. Elle n'existe pas sans cet espace et, sans elle, cet espace n'est rien. Les villes, petites, moyennes et grandes, forment des échelons de cette organisation d'espaces et de points indissociables.

1. Cet exemple, comme ce qui suit, contient des emprunts à André Piatier, *Radioscopie des communes de France*, Économica, Paris, 1979, 549 p.

2. N. Cattani, C. Rozenblat, «Délimiter et mesurer l'évolution des populations urbaines», *Population*, XXXXVI, n° 4, juillet-août 1991, p. 979-991.

J. Klatzmann situe le rural là où l'homme du XX^e siècle dispose d'espace. C'est un élément nécessaire, mais pas suffisant, de la définition.

L'approche par les activités

On a longtemps considéré comme synonymes *agricole* et *rural* d'un côté, *industriel* et *urbain* de l'autre. Rien n'est plus inexact. Certes, l'appropriation des convertisseurs naturels d'énergie (végétaux et animaux), tels qu'ils existent dans la nature, a été suivie depuis le néolithique par la reproduction organisée de ces convertisseurs d'énergie. La culture et l'élevage constituent bien l'agriculture et supposent à la fois l'emploi de l'espace naturel et la sédentarisation des hommes. Mais il peut y avoir des activités industrielles sur des territoires ruraux et ceux-ci peuvent alors faire partie d'autres périmètres d'étude des territoires, les ZPIU (zones de peuplement industriel et urbain).

Une autre approche peut aussi être envisagée, par les flux financiers.

L'approche par les flux financiers

Des monographies montrent l'importance de la concentration géographique des richesses au niveau des centres urbains. La terre s'y vend au mètre carré, à des prix élevés, et non à l'hectare (dix mille mètres carrés), ce qui peut être un bon critère de différenciation. L'étude des flux financiers entre ville et campagne demeure encore incomplète, mais elle peut être riche d'enseignements.

Ainsi les soultes versées par les agriculteurs aux cohéritiers devenus urbains et le solde des transactions foncières enregistrées sur le marché des terres agricoles entre les catégories d'agriculteurs et de non-agriculteurs – dont les urbains – représentaient une *sortie* de capitaux de l'agriculture de l'ordre de 3,5 milliards de francs en 1975.

En définitive, les critères d'étude de la population urbaine, qu'ils soient morphologiques, spatiaux, fonctionnels, voire financiers, doivent être choisis en fonction de l'objet de l'analyse. Selon les cas, ce seront les agglomérations de plus de 2000, plus de 5000, plus de 50 000, plus de 100 000, ou même de plus d'un million d'habitants.

Choix et significations variés

Dans chacun des cas, il est possible de calculer un taux d'urbanisation, mais celui-ci n'aura pas la même signification. Le choix n'est pas arbitraire, et l'analyse purement démographique doit être complétée par des approches sociologiques, économiques, géographiques, afin de déterminer quel est le seuil significatif permettant de distinguer les zones urbaines et rurales.

Il est important d'appréhender la structure et les fonctions des différentes communes d'une agglomération urbaine ou des diverses parties de la ville,

et un raisonnement identique pourrait être tenu à un autre niveau territorial, en fonction de la répartition de la population en lieux de résidence et lieux de travail, et en prenant en compte l'aire des migrations quotidiennes.

En effet, les migrations pendulaires de la population active des habitations aux zones d'activité industrielles ou tertiaires soulèvent des questions au sujet de l'aménagement et de ses aspects économiques, comme par exemple le coût et le temps de transport ou la structure des finances locales.

Interprétations

En ce qui concerne les perspectives d'interprétation, on constate que l'urbanisation est en rapport étroit avec le niveau de développement du pays. L'augmentation du taux d'urbanisation en effet résulte de l'émigration rurale qui accompagne le développement ; elle se traduit tout simplement par des déplacements de la main d'œuvre des activités rurales vers les activités industrielles, administratives ou commerciales le plus souvent localisées en zones urbaines ou périurbaines. Ce phénomène a été observé dans les pays les plus développés. Il se manifeste également dans les pays en voie de développement. Les calculs de taux d'urbanisation sont utiles pour les recherches concernant non seulement l'économie spatiale ou les transports, mais aussi tout le champ de l'économie de développement. C'est ainsi que l'absence de grandes agglomérations urbaines dans l'ex-URSS est un des arguments qui a permis de mettre en doute la validité de certains chiffres donnés par les statistiques officielles dans ce pays.¹

Finalement la densité d'une part, le taux d'urbanisation d'autre part, permettent une analyse spatiale de l'état d'une population. Mais elle exige préalablement une exacte définition du périmètre territorial retenu. Cette analyse spatiale peut être complétée en étudiant la composition de la population vivant sur les espaces considérés.

Un aspect essentiel de la composition d'une population est sa répartition par âge, que nous examinerons d'abord avant de présenter d'autres critères de répartition.

2. La répartition par âge et par sexe

La connaissance de la population autorise diverses approches. Il y a d'abord le rapport de masculinité, puis les différents rapports concernant la structure par âge. Enfin, il y a la carte démographique d'une population à un moment donné, l'équivalent de la carte géographique d'un territoire, la pyramide des âges.

1. A. Besançon. *Le Figaro*, 27 mars 1990 ; en ce qui concerne les données de population sous Staline : «Il est maintenant prouvé qu'il existait deux séries de statistiques démographiques l'une destinée à publication, l'autre à usage interne». *Population et sociétés*, janvier 1991.

1. Le rapport de masculinité et de féminité

Encore aujourd'hui, le rapport de masculinité entre le nombre d'hommes et de femmes pourrait à première vue paraître peu intéressant, dans la mesure où l'opinion voit bien qu'il naît à peu près autant de filles que de garçons. Et pourtant ce rapport, considéré par âge, mesure deux grandes différences entre les sexes. Enfin, si demain le choix du sexe devient possible, le rapport de masculinité pourrait prendre une place essentielle dans l'étude des populations.

Le rapport général

Si l'on considère la population totale d'un pays, le rapport de masculinité h entre le nombre des hommes H et celui des femmes F :

$$h = H/F$$

est en général inférieur à l'unité.

Mais, en cas de circonstances exceptionnelles, ce rapport peut être largement inférieur à un : ce peut être, par exemple, le cas après une guerre ayant vu de nombreuses morts masculines ou dans un pays touché par une forte émigration masculine liée à des conditions économiques. Par contre, il est des populations spécifiques où le rapport de masculinité est fort élevé : c'est le cas par exemple de la population des prisons ou celle des marins-pêcheurs.

Le rapport de masculinité à un âge donné qui est, à cet âge, la proportion des effectifs masculins sur les effectifs féminins, livre des renseignements plus fins sur l'état d'une population.

Les différents âges

L'étude des caractéristiques démographiques d'un âge donné suppose une définition de l'âge. Certes, il est aisé de définir un jour donné l'*âge exact* d'une personne, c'est-à-dire le nombre d'années, de mois et de jours écoulés entre la date de naissance et la date d'observation. Le 25 novembre 1992, une personne née le 2 décembre 1970 a 21 ans, 11 mois et 23 jours. Cet âge exact varie tous les jours. La définition de l'âge d'une personne considérée à un moment donné ne soulève donc pas de difficultés particulières.

Si l'on veut regrouper par âge une population observée en choisissant l'année comme intervalle de temps, plusieurs solutions sont possibles. En nous plaçant à nouveau au 25 novembre 1992 et si nous prenons le cas de cette personne née le 2 décembre 1970, son âge peut être défini selon deux méthodes, soit en âge atteint, soit en années révolues.

L'*âge atteint* est l'âge exact atteint au cours d'une période d'une ou plusieurs années civiles. S'il s'agit d'une seule année civile, l'on parlera de

l'âge atteint dans l'année. Ainsi, les personnes nées en 1970 atteindront, et seront les seules à atteindre, leur 22^e anniversaire au cours de l'année 1992.

L'*âge en années révolues* exprime l'âge suivant le nombre entier d'années vécues par la personne. La personne née le 2 décembre 1970 aura donc, au 25 novembre 1992, 21 ans en années révolues et 22 ans en âge atteint. Autrement dit, l'âge en années révolues indique l'âge atteint au dernier anniversaire. Cela signifie que les bébés qui n'ont pas encore fêté leur premier anniversaire ont 0 an en années révolues.

Si l'état de la population est examiné au 15 octobre 1992, l'individu né le 21 décembre 1970 appartient à la génération 1970 et il a 21 ans révolus au moment de l'observation. Alors qu'un individu né le 15 mai 1970, qui appartiendrait à la même génération 1970, aurait 22 ans en années révolues toujours au moment de l'observation.

Les deux conceptions sont utilisables, mais la démographie raisonne en *générations*. Elle va donc parler de la génération 1970, qui englobe tous ceux qui sont nés pendant cette année là et qui vont avoir 22 ans en années révolues au cours de l'année 1992.

En faisant le rapport du nombre des garçons de la génération 1970 à celui des filles de cette même génération, on obtient le rapport de masculinité de la génération 1970 à la date de l'observation.

Ce rapport, suivant qu'il est calculé au début de la vie ou dans les âges supérieurs à 60 ans, donne des résultats complètement différents.

Fixité du rapport à la naissance

A la naissance, le rapport des nés vivants masculins (*NH*) aux nés vivants féminins (*NF*) est, pratiquement dans tous les pays, voisin de 1,05 :

$$h_0 = NH/NF \approx 1,05$$

Cette réalité est tellement universelle que l'on a pu imputer à des défauts dans l'enregistrement ou la déclaration des naissances les écarts importants parfois constatés par rapport à ce 1,05.¹

Notons qu'à l'avenir, ce rapport pourrait être bouleversé au gré des souhaits des parents si le choix du sexe devenait possible.

Grande divergence aux âges élevés

Cette sorte de primauté des garçons à la naissance ne dure pas longtemps. En effet, en raison d'une plus forte mortalité des garçons en bas âge, le rapport s'équilibre vers l'âge de 20 ans. Il se transforme ensuite en une

1. Même si des variations du rapport de masculinité ont pu être observés dans des cas spécifiques. Cf. G. de Bartolo, «Le rapport de masculinité à la naissance», *Contribution of Italian scholars*, XX^e Congrès général de l'UIESP, Florence, Istituto di ricerca sulla popolazione, 1985.

grande différence. En effet, dans tous les pays développés, les femmes vivent en moyenne plusieurs années de plus que les hommes. Pour la France en 1991, l'écart d'espérance de vie à la naissance entre les hommes (73,0) et les femmes (81,1) est de 8,1 ans.

Si l'on considère la population de la France des générations 1901 et antérieures ayant atteint 90 ans ou plus au 1^{er} janvier 1992, elle compte 59 472 hommes et 217 598 femmes, soit un rapport de masculinité :

$$h_{90} = 59\,472 / 217\,598 = 0,27$$

Outre le rapport de masculinité, la connaissance de la répartition par sexe et par âge permet d'élaborer différents types de relations mettant en évidence la structure de la population.

2. Les rapports concernant le sexe et l'âge

Il est possible d'élaborer divers rapports permettant de cerner les caractéristiques de l'âge d'une population. Cela est d'un grand intérêt pour essayer de prendre en compte les aspects quantitatifs de l'âge en regard de l'évolution d'une société. Mais l'analyse de ces rapports nécessite de bien distinguer l'effet d'âge et l'effet de génération.

L'effet d'âge

D'une part, il est intéressant d'examiner à un moment donné les différences d'aptitude, de comportement et de mentalité suivant l'âge.

Par exemple, biologiquement, la fertilité, c'est-à-dire l'aptitude à procréer, diminue avec l'âge. Toutes choses égales par ailleurs, une commune dont la population féminine en âge de procréer est plus âgée que la même population d'une autre commune aura une probabilité plus faible de voir naître des d'enfants que cette seconde commune.

Autre exemple : les revenus d'une petite commune rurale peuplée essentiellement de personnes âgées seront surtout constitués par des pensions. Au contraire, les revenus de la population d'une ville nouvelle ou d'un quartier nouveau seront surtout constitués de revenus professionnels, car les personnes âgées viennent rarement s'installer dans une ville nouvelle. Une telle commune aura nombre d'enfants d'âge scolaire et devra consacrer beaucoup de ressources pour les besoins des écoles. Par contre, la commune habitée essentiellement de retraités devra consacrer proportionnellement davantage de moyens pour résoudre les problèmes du troisième âge.¹

Ainsi parle-t-on d'*effet d'âge* lorsque l'on considère tout ce que l'âge signifie en termes biologiques. Déterminer cet effet de l'âge sur les compor-

1. Cf. G.-F. Dumont, «Les collectivités territoriales françaises et les conditions de vie des personnes âgées», *Congrès européen de démographie*, Paris, octobre 1991, p. 11.

tements est très important, car cela permet d'en inférer les conséquences d'une variation du poids relatif des différents groupes d'âge.

L'effet de génération

D'autre part, le comportement des individus n'est pas uniquement corrélé avec leur âge. Autrement dit, on ne peut pas assurer que les personnes qui auront 40 ans dans dix ans se comporteront en raison de l'effet d'âge exactement comme celles qui ont 40 ans aujourd'hui. Outre l'âge d'un individu, il faut donc, pour rendre compte de certains phénomènes, considérer sa date de naissance. Celui qui aura 40 ans en 2000 ne réagira pas comme celui qui a 40 ans en 1990, car l'un appartient à la génération 1960 et l'autre à la génération 1950. Chacune de ces générations, ou plutôt chacun des individus de ces générations, a vécu des périodes différentes, et le temps historique de ce vécu n'a pas laissé les mêmes empreintes.

Quand la génération 1960 se comporte en l'an 2000 d'une autre façon que la génération 1950 en 1990, on parle d'*effet de génération* qui vient compléter les données de l'effet de l'âge. Il en résulte que l'étude des âges peut conduire à des analyses fort différentes et fort riches.

Différents rapports

Une façon classique de présenter l'analyse des âges consiste à distinguer les moins de 20 ans (0 - 19 ans), les adultes (20 - 64 ans) et les personnes âgées définies comme les 65 ans et plus. Cette distinction classique, d'inspiration économique, repose sur l'évolution du cycle de vie présenté en trois temps: celui de l'éducation et de la formation, celui de la période d'activité professionnelle, et celui de la retraite.

Différents rapports peuvent être proposés :

- un *rapport de jeunesse*, en divisant l'effectif de la population âgée de moins de 20 ans par l'effectif total de la population ; on obtient alors la proportion des jeunes dans l'ensemble :

$$j = P_{0-19} / P$$

- un *rapport de vieillissement* en divisant l'effectif de la population âgée de plus de 65 ans par l'effectif total de la population :

$$v = P_{65+} / P$$

Les termes *jeunesse* et *vieillissement* utilisés ici ne doivent pas être interprétés avec un jugement de valeur trop hâtif. Par exemple, une population peut avoir un faible rapport de vieillissement mais une large probabilité d'augmentation rapide de ce rapport.

- un *rapport d'adultes* en divisant l'effectif de la population des 20-65 ans par l'effectif total de la population ; on obtient alors le taux de la population en âge d'activité, dans le cas où celui-ci a pour limite inférieure 20 ans et pour limite supérieure 64 ans :

$$a = P_{20-64} / P$$

- un *rapport de dépendance* en divisant la somme de la population des moins de 20 ans et des plus de 65 ans par la population adulte. Ce rapport donne une indication sur le poids des inactifs à la charge d'une personne adulte :

$$rd = (P_{0-19} + P_{65+}) / P_{20-64}$$

- un *rapport de dépendance* de la population âgée en divisant la population des plus de 65 ans par la population adulte. Ce rapport donne une première approche du poids des retraités, même s'il convient de faire des distinctions plus fines pour mieux l'appréhender :

$$rd_{65+} = P_{65+} / P_{20-64}$$

- une mesure de *renouvellement de la population en âge d'activité*, en rapportant, par exemple, la population âgée de 55 à 64 ans à celle âgée de 20 à 29 ans :

$$rPA = P_{55-64} / P_{20-29}$$

- une mesure du *degré de jeunesse de la population en âge d'activité*, en rapportant, par exemple, la population âgée de 20 à 42 ans à la population de 43 à 64 ans :

$$jPA = P_{20-42} / P_{43-64}$$

Utilisation comparative

Ces différents instruments de mesure sont parfois difficiles à interpréter sous leur forme brute qui est assez globalisante. Par contre, les comparaisons temporelles et spatiales sont très éclairantes, notamment pour caractériser les structures démographiques d'un territoire.

Ainsi, le rapport de vieillissement du département de la Creuse est supérieur au double de celui du département des Yvelines. Une telle différence démographique a des conséquences nombreuses, par exemple sur le budget des collectivités locales.

D'autres rapports sont envisageables, en considérant, par exemple, le nombre d'enfants en bas âge sur le nombre des femmes en âge de procréer, ou le nombre d'enfants de 6 à 8 ans par rapport au nombre d'enfants de 3 à 5 ans. Ce dernier rapport permet de déceler les besoins en écoles primaires dans les trois prochaines années par rapport à la situation actuelle des écoles primaires (sous réserve de l'évolution du taux de survie par âge ou de mouvements migratoires).

Enfin il est possible, comme pour toute distribution statistique, de calculer des moyennes sous les différentes expressions mathématiques existantes. Mais les démographes ne s'y adonnent guère, car l'interprétation scientifique d'une moyenne trouve vite ses limites dans la mesure où une moyenne peut résulter d'éléments fort disparates.

La démographie possède un instrument de connaissance de l'état d'une population aussi puissant que la carte de l'état d'un territoire pour la géographie : c'est la *pyramide des âges*.

3. La pyramide des âges

Cette véritable photographie de la population, il faut d'abord apprendre à la construire. Nous pourrons ensuite examiner comment elle s'analyse.

Une remarque préalable cependant s'impose. Une carte parfaite suppose un relevé topographique excellent. De même, une pyramide des âges précise suppose une excellente connaissance de la population. Certes, en France, les séries officielles de l'INSEE dressent chaque 1^{er} janvier une pyramide à jour des âges de la population du territoire métropolitain. Mais compte tenu de la méconnaissance de certaines données intercensitaires comme les mouvements migratoires, les pyramides des âges présentées ne sont qu'une approximation, même si celle-ci est la plus fidèle possible.

Par contre, la pyramide des âges élaborée à l'occasion d'un recensement est normalement plus précise, lorsque le recensement est de bonne qualité.

Définition

La pyramide des âges est un double histogramme donnant une représentation d'une population par sexe et par âge à un moment donné. Elle peut représenter tout type de population. Elle est donc d'usage universel, pour montrer une population peu nombreuse comme une population nombreuse.

Pourquoi cette photographie d'une population est-elle appelée pyramide ? Parce que, dans une population normalement équilibrée, la pyramide des âges est de forme triangulaire. La base représente en effet les nouveau-nés puis, au fur et à mesure que l'on monte dans les âges, on rencontre en nombres décroissants des enfants, des adolescents, des adultes puis des personnes âgées. Les lois de la mortalité font qu'en l'absence de mouvements migratoires significatifs, tout âge supérieur à un autre comprend normalement des effectifs moindres, puisque chaque année qui passe vient minorer le nombre des survivants. Mais nous verrons que le terme *pyramide* est souvent impropre.

Construction

Comment construire une pyramide ? Il suffit de prendre deux axes de coordonnées que l'on met dos à dos. Par convention, l'axe de coordonnées de droite représente les effectifs féminins et celui de gauche la population masculine.

En abscisse, on porte les effectifs selon une échelle à déterminer. En ordonnée, on porte les âges en années révolues (0 an, 1 an, 2 ans, 3 ans...) ou

des tranches d'âge (0-4 ans, 5-9 ans, 10-14 ans...). Dans ce dernier cas, il convient d'établir un chiffre moyen pour chaque tranche (on dit aussi classe d'âge) considérée en divisant les effectifs totaux de la tranche par le nombre d'années couvert par cette tranche.

Il est ainsi possible de représenter tout type de population. Certains professeurs, pour bien expliquer la méthode de construction d'une pyramide, entreprennent de construire celle de la population de la classe. Puis il est possible d'ajouter les parents, les grands-parents, les conjoints et les enfants éventuels. Cela permet de bien voir combien les questions de population sont différentes selon que l'on considère une classe ou l'ensemble des familles des personnes appartenant à cette classe.

Photographie du présent et du passé

Après avoir construit une pyramide, on constate souvent que le terme pyramide n'est pas très exact. Prenons, par exemple, la pyramide des âges de la France au 1^{er} janvier 1992 (cf. p. 51). Un premier regard permet de constater qu'il ne s'agit pas d'une pyramide, puisque la base n'est pas la partie la plus large. On observe aussi deux nets rétrécissements. Tout cela donne plutôt l'image d'une haie qui aurait été taillée à certains endroits pour des raisons *a priori* mal définies.

Mais bien entendu l'analyse permet d'expliquer les particularités de cette pyramide :

1. La prépondérance du sexe féminin de plus en plus grande aux âges avancés: les femmes vivent en France en moyenne huit années de plus que les hommes. L'effet des pertes de la guerre 1914-1918 accentue ce phénomène.

2. L'encoche correspondant aux années de naissance 1915-1919 vient du déficit des naissances dû à la guerre 1914-1918 (4 millions d'hommes au front). Il y a eu 790 000 naissances en 1913, l'année précédant le conflit, 382.000 en 1916 au milieu du conflit, 834 000 en 1920 après la guerre.

3. Le creux des années 1933-1945 s'explique par trois raisons :

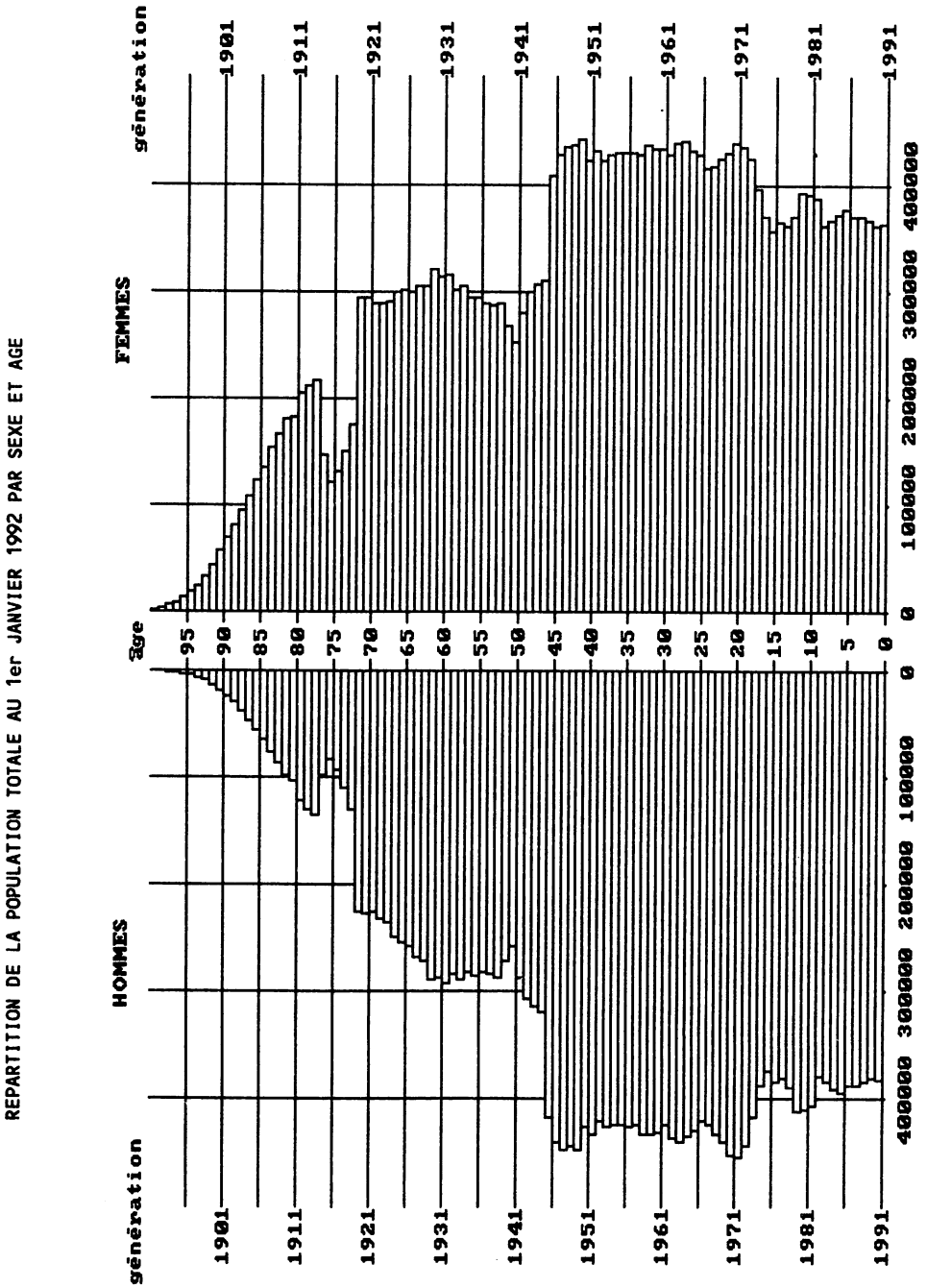
a) la baisse de fécondité entre les deux guerres ;

b) le contrecoup des faibles naissances de la période 1915-1919: ce sont les générations peu nombreuses, nées entre 1915 et 1919 qui atteignent l'âge de la fécondité de 1935 à 1945 ;

c) la guerre 1939-1945. Mais le creux de 1939-1945 lié au conflit est beaucoup moins sensible que celui de la première guerre mondiale: il y a beaucoup moins de pertes humaines au front, et la fécondité reprend même à partir de 1942, notamment sous l'effet de l'application du Code de la famille.

4. L'élargissement de la pyramide de 1946 à 1972, en raison du renouveau de la fécondité.

La pyramide des âges de la France au 1^{er} janvier 1992



Source : Bulletin mensuel de statistique, janvier 1992, p. 93.

5. Les effets de la baisse de la fécondité entamée en 1964, mais accentués après 1974, ce qui rétrécit la pyramide à sa base depuis 1973, avec certaines variations liées à celles de la fécondité ainsi qu'à la structure des populations fécondes.

De cette analyse, il résulte que la pyramide est une photographie qui a ses spécificités. En effet, c'est un instantané qui représente des stocks et non des flux, mais elle témoigne de l'histoire de la population. Les stocks constatés sont en effet le résultat d'une évolution qui date au moins d'aussi loin que l'âge le plus élevé constaté dans la pyramide. Témoignage d'un moment, la pyramide est donc également une sorte de monument qui nous renseigne sur l'historique de la population concernée, comme les réalisations architecturales d'hier photographiées aujourd'hui aident à comprendre les sociétés disparues.

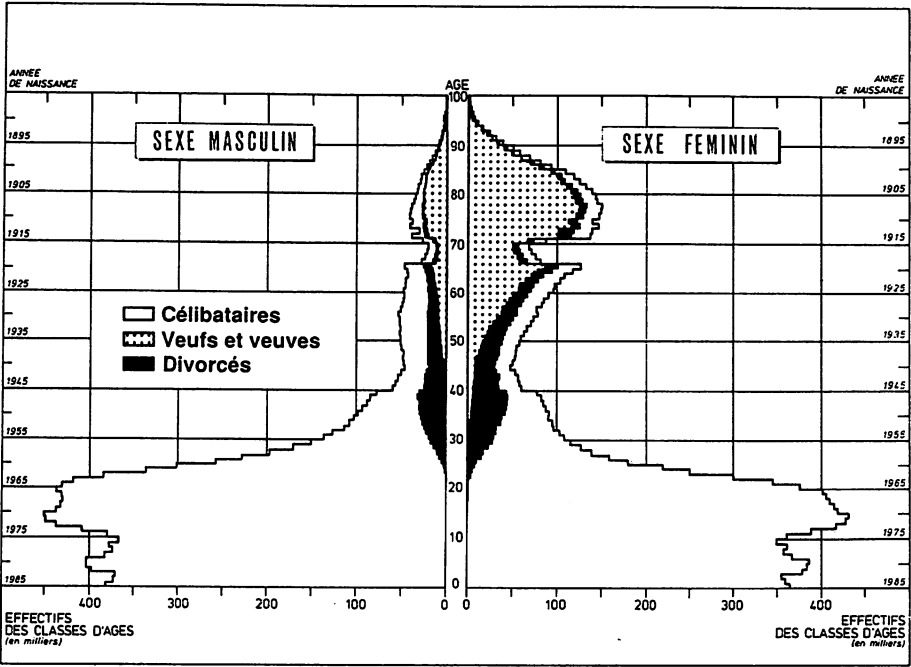
Des informations riches

La pyramide des âges est donc un outil fondamental de connaissance en démographie. Elle permet, par exemple, de visualiser d'un coup d'œil le degré de féminisation d'une profession ou son vieillissement. Ainsi :

- la pyramide des instituteurs montre qu'elle est d'abord la pyramide des institutrices ;
- la pyramide des parlementaires montre que les hommes politiques sont plus nombreux que les femmes ;
- la pyramide d'une association peut révéler si celle-ci a ou non renouvelé ses adhérents ;
- la pyramide des prêtres français de l'Église catholique montre combien il est impératif pour elle de faire appel à l'apostolat des laïcs ;
- la pyramide d'une petite commune rurale, dont la population baisse sous l'effet de l'émigration rurale et d'une faible fécondité, met en évidence l'importance du vieillissement de la population ;
- la pyramide d'une station balnéaire du Midi qui attire les retraités sera différente de celle d'une autre station du Nord moins attirante pour les mêmes retraités ;
- la pyramide des chefs d'entreprise met en évidence les besoins de renouvellement ;
- la pyramide des pensionnés d'une caisse de retraite permet de calculer les besoins de financement qui seront nécessaires, à un niveau de pension donné ;
- la pyramide du personnel des salles de marché qui se consacre aux transactions financières met en évidence la jeunesse de ce métier ;
- la pyramide des professeurs d'université souligne les postes de professeurs près de la retraite et, en conséquence, les besoins de recrutement et leurs échéances ;

- la pyramide de la population non mariée met en évidence l'importance des générations de célibataires aux âges jeunes et celle des veufs et veuves et veuves après l'âge de 50 ans.

La pyramide des âges de la population non mariée au 1^{er} janvier 1986 (France métropolitaine)



Source : *Population et Sociétés*, n° 221, février 1988.

Pyramide des anciennetés

Pour certaines populations, il peut être intéressant de réaliser, en plus de la pyramide des âges, une *pyramide des anciennetés*. Dans ce cas, l'axe des ordonnées n'a pas pour échelle les âges, mais les anciennetés. L'ordonnée va donc indiquer 0 an, 1 an, 2 ans... d'ancienneté. Il est également possible de considérer l'ancienneté moyenne par niveau de revenu. Construire la pyramide des anciennetés d'une entreprise est d'une grande utilité pour visualiser la stabilité de l'attachement du personnel à l'entreprise, le nombre de primes d'ancienneté à prévoir si cette entreprise a institué de telles primes. Il est également possible, par des jeux de couleur, de distinguer la pyramide d'ancienneté des employés, des agents de maîtrise et des cadres.

Ce type de pyramide est également intéressant pour la connaissance des adhérents d'une association. Elle permet de déceler la fidélité des adhérents et les problèmes de renouvellement des adhésions.

Ainsi, la plupart des pyramides n'ont pas nécessairement des formes pyramidales. Si l'on considère la population d'une région ou d'un État, l'existence de générations différentes dans la représentation est mieux assurée, ce qui ne veut pas dire que toute population va avoir une présentation dotée d'une base large qui s'amincit en s'élevant.

Trois constantes

Au contraire, il semblerait que l'évolution des populations contemporaines conduit à une diversité beaucoup plus grande des pyramides.

Il demeure cependant trois constantes observables dans la quasi-totalité de populations nationales ou régionales :

- a) si l'on considère la base de la pyramide, la partie droite, celle de la population féminine, est toujours moins large que celle de la gauche. Ceci est la conséquence du rapport de masculinité à la naissance dont nous avons souligné la grande fixité. Cependant, les possibilités de choix du sexe, ou certaines politiques démographiques à inspiration autoritaire (Chine) pourraient dans l'avenir modifier ces données ;
- b) en ce qui concerne le haut de la pyramide, la partie droite est toujours plus épaisse que la partie gauche. L'espérance de vie des femmes est supérieure à celle des hommes, ce qui fait qu'au-delà de l'âge adulte, les femmes sont généralement plus nombreuses ;
- c) le côté droit s'élève plus haut que le côté gauche de la pyramide. Les femmes vivent habituellement plus longtemps que les hommes.

Autrement dit, l'effectif féminin naît moins nombreux, mais vit plus longtemps et est par conséquent en plus forte proportion, en raison de la plus forte mortalité masculine.

Si ces trois constantes n'apparaissent pas, cela signifie des spécificités qui méritent explication.

Cinq types principaux

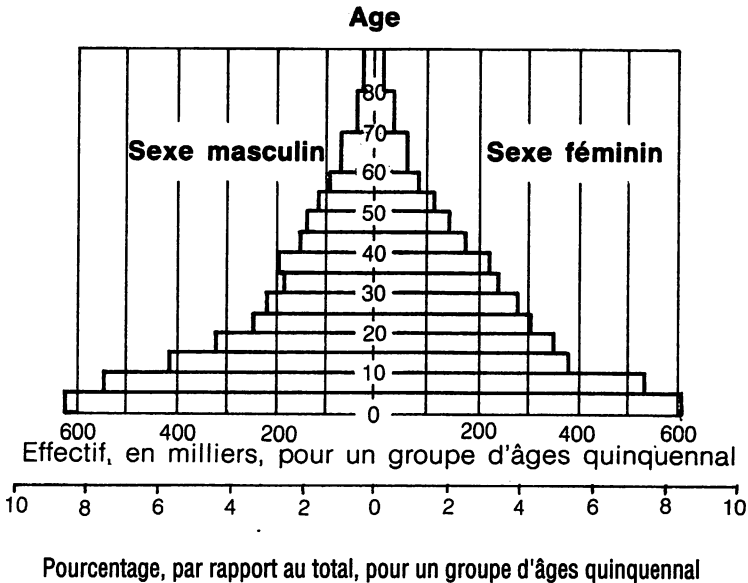
Les autres caractéristiques de la forme de la pyramide, notamment dans sa partie moyenne, traduisent les conséquences du vécu de la population : mortalité temporairement excessive consécutive à une guerre (les grandes épidémies d'autrefois ayant disparu), faible natalité due à un événement semblable, période de haute fécondité, émigration masculine, fécondité annuelle exceptionnelle comme dans le cas de la génération 1967 en Roumanie à la suite d'une décision autoritaire concernant la politique de l'avortement.

Cependant, lorsqu'on considère une population sur un territoire et non une population spécifique (comme par exemple les infirmiers, les travailleurs sociaux, les professeurs du secondaire...) sa pyramide a une certaine forme qui se rattache à l'un des cinq principaux types : population jeune,

population jeune avec une baisse de fécondité rapide, population à fécondité en diminution, population vieillie et population vieillie enregistrant une reprise de sa fécondité.

- La première, la population jeune, a une large base représentant une natalité importante. Mais le rétrécissement est rapide, car les taux de mortalité eux aussi sont importants et l'espérance de vie est limitée. Cette pyramide des âges de forme réellement pyramidale est typique des pays en voie de développement dont la fécondité est élevée, et dont le pourcentage de population jeune est également élevé (cas du Cameroun).

La pyramide des âges du Cameroun au recensement d'avril 1976

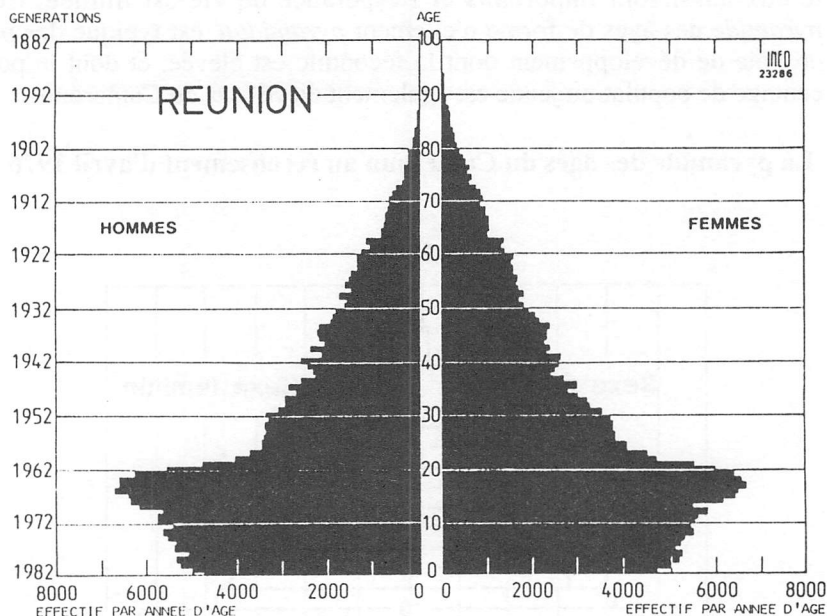


Source : A. Dittgen, M. Lamy-Festy, *Travaux pratiques d'analyse démographique*, Paris, Masson, 1989, p. 176.

- La population jeune avec une baisse de fécondité rapide diminuant les effectifs des nouvelles générations prend la forme d'un sapin (cas de la Réunion au recensement de 1982, cf. p. 60).
- La population à fécondité en diminution conduit à une autre forme dans des pays ayant connu une fécondité moyenne, avec des classes d'âge restées relativement nombreuses en raison de l'amélioration de l'espérance de vie. La fécondité diminue. Cependant, du fait de l'augmentation du nombre des femmes en âge de procréer, la natalité ne baisse pas dans des proportions semblables et la base de la pyramide reste la partie la plus large même si elle marque un rétrécissement relatif par rapport aux évolutions antérieures. La pyramide a la forme d'une ogive. Elle est typique

des pays développés durant les premières années d'une baisse de la fécondité avant que cette baisse ne devienne trop importante (cas de la pyramide de la France au 1^{er} janvier 1973).

La pyramide des âges du département de la Réunion au recensement de 1982



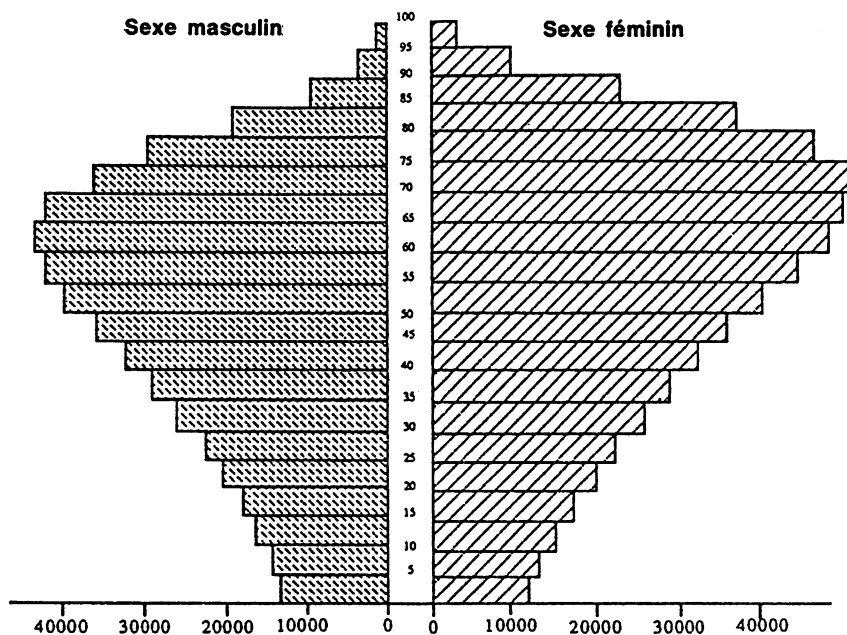
Source : *Population et Sociétés*, n° 204, juillet-août 1986.

- La pyramide de la *population vieillissante* prend la forme d'une pomme de terre ou d'un *tonneau* en position debout. La partie la plus large correspond aux âges moyens. En raison de la baisse de la fécondité, la natalité a fini par faiblir et la base se rétrécit. Si l'évolution de la fécondité perdure, ce tonneau peut même prendre la forme d'une *poire renversée* au fur et à mesure de l'avancée du vieillissement. Le nombre des personnes âgées devient plus grand que celui des jeunes (cas de la pyramide de Zurich, cf. p. 61).

Cette pyramide-tonneau est celle de la plupart des pays d'Europe. Dans ceux où la fécondité est faible depuis plusieurs décennies (Suisse, RFA, Autriche...) la forme poire renversée commence à se dessiner.

- Pour la *population vieillie en voie de rajeunissement*, la pyramide prend la forme élégante d'une *robe féminine*. Les classes d'âge élevé sont larges et surmontent un rétrécissement correspondant à la période où la fécondité a été la plus basse. Enfin la base est plus large par rapport aux classes de sous-fécondité car cette fécondité a augmenté à nouveau après une période de faible niveau. La Suède en 1990 et l'ex-RDA en 1987 se rattachent à cette catégorie.

La pyramide des âges de la ville de Zurich (1988)



Source : Europe, Lausanne, L'Âge d'homme, 1989, p. 39.

On vérifie bien ainsi que, si le mot *pyramide* est un terme largement utilisé depuis sa première présentation par Francis A. Walker à l'occasion du dépouillement du recensement de 1870 aux États-Unis¹, il ne correspond pas toujours à la représentation suggérée, puisqu'elle peut prendre également, selon les cas, la forme d'un sapin, d'une ogive, d'un tonneau, d'une poire renversée ou d'une robe.

Aspects prospectifs

Photographie qui intègre le passé, la pyramide des âges autorise également un regard prospectif en raison de la logique de longue durée propre aux phénomènes démographiques. Si l'on considère une tranche d'âge quelconque de la pyramide, on est certain que sa surface ne s'élargira pas dans le futur, sauf s'il y a des migrations suffisamment importantes pour modifier la forme de la pyramide.

En prenant en compte les taux de survie par âge et en formant des hypothèses de fécondité, il est aisé de projeter une pyramide des âges dans le futur et de la comparer à l'actuelle. Il est alors possible de juxtaposer plu-

1. J. et M. Dupâquier, *Histoire de la démographie*, Perrin, Paris, 1985, p. 385.

seurs pyramides de dates différentes, ce qui revient à réaliser un film de l'évolution de la population concernée, par une représentation dynamique d'une suite de pyramides dans le temps.

Avec la pyramide, nous sommes déjà au-delà de la mesure du moment. Nous avons un instrument statique qui permet d'éclairer le passé et l'avenir. Cependant la mesure du moment dispose d'autres instruments permettant de prendre connaissance d'une population.

3 Les autres répartitions

L'un des axes de recherche important consiste à approcher la sociologie d'une population en examinant comment les individus se regroupent pour vivre entre eux. Ainsi le recensement utilise la notion de *ménage ordinaire* qui «est constitué par l'ensemble des occupants d'un même logement, quels que soient les liens qui les unissent.»¹ Un ménage peut donc se réduire à une seule personne.

Typologie des ménages

Les recensements sont l'occasion de dresser une typologie des ménages. Ils rendent possible d'indiquer le nombre de personnes habitant seules, le nombre de personnes vivant en couple, le nombre de couples avec un enfant, deux enfants... Un rapport courant consiste à diviser le nombre des personnes recensées par celui des ménages, ce qui donne :

$$\text{nombre de personnes par ménage} = P / \text{nombre de ménages.}$$

L'évolution des ménages en France métropolitaine selon la nationalité de la personne de référence

en milliers

	Ensemble			Étrangers			Étrangers de la CEE à 12			Étrangers hors CEE		
	1975	1982	1990	1975	1982	1990	1975	1982	1990	1975	1982	1990
Nombre de ménages	17 745	19 590	21 536	1 122	1 215	1 284	644	604	576	478	611	708
Part dans l'ensemble (%)	100	100	100	6,3	6,2	6,0	3,6	3,1	2,7	2,7	3,1	3,3
Nombre de personnes	51 151	52 981	55 370	3 677	4 058	4 345	2 166	1 917	1 691	1 511	2 141	2 654
Nombre de personnes par ménage	2,88	2,70	2,57	3,28	3,34	3,38	3,36	3,17	2,93	3,16	3,50	3,75

Source : INSEE première, n° 150, juin 1991.

1. RGP 1982, ménages-familles, INSEE, Paris, p. 40.

Ce rapport peut être calculé par nationalité. D'autres rapports peuvent être calculés : proportion des célibataires dans une population, proportion des familles légitimes élevant trois enfants, proportion des familles monoparentales...

Quant à la famille, elle est définie statistiquement comme « un groupe comprenant au moins deux personnes et constituée soit d'un couple, (légitime ou non) et, le cas échéant, de ses enfants célibataires de moins de 25 ans, soit d'un parent isolé et de ses enfants de moins de 25 ans ». Le recensement permet d'obtenir la typologie des ménages et des familles.

La typologie des ménages donnée par le recensement (France)

Ensemble	19 590 400
Une personne vivant seule	4 816 680
- Homme seul	1 665 660
inactif	653 880
actif	1 011 780
- Femme seule	3 151 020
inactive	2 172 620
active	978 500
Autres ménages sans famille	807 280
Famille principale monoparentale	846 820
- Homme + enfant(s)	122 900
- Femme + enfant(s)	723 920
inactive	172 500
active	551 420
Famille principale = couple	13 119 620
- Homme et femme inactifs	2 647 640
sans enfant	2 344 940
avec enfant(s)	302 700
- Homme inactif, femme active	426 300
sans enfant	299 900
avec enfant(s)	126 400
- Homme actif, femme inactive	4 056 540
• L'homme a moins de 40 ans	1 658 500
sans enfant	142 480
1 enfant	369 120
2 enfants	616 280
3 enfants ou plus	530 620
• L'homme a 40 ans ou plus	2 398 040
sans enfant	744 560
1 enfant	504 960
2 enfants	510 640
3 enfants ou plus	637 880
- Homme en femme actifs	5 989 140
• L'homme a moins de 40 ans	3 271 660
sans enfant	889 560
1 enfant	1 149 080
2 enfants	979 020
3 enfants ou plus	254 000
• L'homme a 40 ans ou plus	2 717 480
sans enfant	916 960
1 enfant	725 180
2 enfants	668 380
3 enfants ou plus	379 960

Source : RGP 1982, ménages-familles, INSEE, Paris, p. 228.

Nationalité

Le recensement est aussi l'occasion de relever la nationalité des personnes qui habitent un pays. Ainsi est-il possible de connaître la proportion des étrangers de façon globale et selon leur nationalité. Cette mesure de la population étrangère est d'autant plus importante lorsqu'il n'y a pas d'outils permettant d'appréhender de façon suffisamment fiable les flux migratoires, ce qui est le cas de la France. L'un des rapports obtenu est :

$$\text{taux des étrangers} = \text{population étrangère} / P$$

L'évolution de la population de nationalité étrangère en France métropolitaine aux recensements

en milliers

	1975	1982	1990	Variation de 1982 à 1990
Ensemble des étrangers	3 440	3 680	3 580	- 100 (*)
Nés en France	670	830	740	- 90 (*)
Nés hors de France	2 770	2 850	2 840	- 10
hommes	1 710	1 670	1 590	- 80
femmes	1 060	1 180	1 250	+ 70
femmes/hommes (en %)	62	71	79	
Étrangers de la CEE à douze	1 870	1 580	1 300	- 280 (*)
Nés en France	340	310	210	- 100 (*)
Nés hors de France	1 530	1 270	1 090	- 180
hommes	840	690	580	- 110
femmes	690	580	510	- 70
femmes/hommes (en %)	82	84	88	
Étrangers des pays hors CEE	1 570	2 100	2 280	+ 180 (*)
Nés en France	330	520	530	+ 10 (*)
Nés hors de France	1 240	1 580	1 750	+ 170
hommes	870	980	1 010	+ 30
femmes	370	600	740	+ 140
femmes/hommes (en %)	43	61	73	
(*) Variation apparente				

Source : INSEE première, n° 150, juin 1991.

Professions

Une question incluse dans les bulletins individuels de recensement concerne la profession des habitants. Son dépouillement permet d'établir une répartition de la population active par catégories socio-professionnelles, selon la nomenclature retenue par l'INSEE.¹

1. L'INSEE a révisé sa nomenclature en 1982, ce qui conduit un chercheur à écrire : «L'évolution de la composition socio-professionnelle de la population : un véritable casse-tête.» Mais l'article éclaire sur la façon de résoudre au mieux ce «casse-tête». B. Moulin, *Strates*, 1991, n° 6, p. 161-172. Sur cette question, lire également J.-D. Lecaillon, *Démographie économique*, Litec, Paris, 1992, p. 75-76.

Mais toutes ces données relatives à un moment donné ne permettent de saisir l'évolution qu'en comparant deux photographies prises à deux périodes différentes. Or, cela est parfois difficile, les définitions évoluant et les types et méthodes de recueil des données n'étant pas parfaitement semblables dans le temps. Des réglementations peuvent venir modifier la signification d'une comparaison. Prenons, par exemple, le nombre des étrangers résidant en France lors du recensement de 1990. Supposons que la France effectue en 1997 un nouveau recensement qui fournisse une nouvelle statistique du nombre des étrangers. Les différences entre 1997 et 1990 devront être relativisées en fonction des normes du Code de la nationalité française. En particulier, si ces normes étaient modifiées pendant la période intercensitaire, il conviendrait d'en tenir compte dans les comparaisons entre les chiffres de 1997 et ceux de 1990. S'il était décidé de naturaliser automatiquement tout étranger présent sur le territoire depuis plus de trois mois, ou au contraire de supprimer l'attribution automatique de la nationalité pour les enfants nés en France dont l'un des deux parents est lui-même né en France (double *jus soli* résultant de l'art. 23 du Code de la nationalité française), le chiffrage du nombre des étrangers aboutirait à des résultats différents.

Contrairement à l'appareil photographique qui livre un plan fixe, la caméra donne des images en continu qui permettent de suivre certains phénomènes mieux que ce ne serait possible avec des photographies de population prises à des dates plus ou moins éloignées. À côté de la mesure du moment, il est possible de connaître les mouvements, ce qui nécessite l'emploi de techniques pour saisir les flux.

Pour citer cette publication :

To cite this version :

Dumont, Gérard-François,
« La mesure de l'état d'une population »,
dans : Dumont, Gérard-François,
Démographie. Analyse des populations et démographie économique,
Paris, Dunod, 1992, p. 11-65.

GÉRARD-FRANÇOIS DUMONT

Docteur d'État ès-sciences économiques
Professeur à l'Université de Paris-Sorbonne

Démographie

**Analyse
des populations
et démographie
économique**

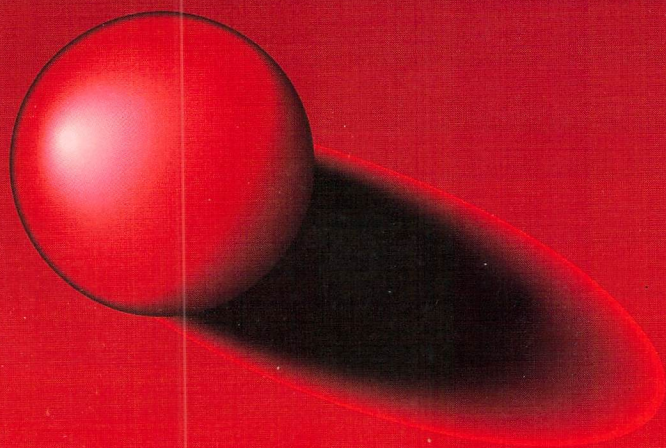
DUNOD

ISBN 2 10 001563 X

GÉRARD-FRANÇOIS DUMONT

Démographie

Analyse
des populations
et démographie
économique



ECONOMIE
MODULE

DUNOD